

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011

Première session de la
quarante et unième législature, 2011

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

BANKING, TRADE
AND COMMERCE

BANQUES ET
DU COMMERCE

Chair:

The Honourable MICHAEL A. MEIGHEN

Président :

L'honorable MICHAEL A. MEIGHEN

Wednesday, December 14, 2011
Thursday, December 15, 2011

Le mercredi 14 décembre 2011
Le jeudi 15 décembre 2011

Issue No. 8

Fascicule n° 8

Third and fourth (final) meetings on:

Bill S-5, An Act to amend the law governing
financial institutions and to provide for related
and consequential matters

Troisième et quatrième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi S-5, Loi modifiant la législation
régissant les institutions financières et comportant
des mesures connexes et corrélatives

INCLUDING:
THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-5)

Y COMPRIS :
LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-5)

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Michael A. Meighen, *Chair*

The Honourable Céline Hervieux-Payette, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

* Cowan (or Tardif)	Massicotte Moore
Gerstein	Oliver
Greene	Ringuette
Harb	Smith (<i>Saurel</i>)
* LeBreton, P.C. (or Carignan)	Stewart Olsen Tkachuk

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., replaced the Honourable Senator Harb (*December 15, 2011*).

The Honourable Senator Losier-Cool replaced the Honourable Senator Ringuette (*December 14, 2011*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C. (*December 13, 2011*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Michael A. Meighen

Vice-présidente : L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

* Cowan (ou Tardif)	Massicotte Moore
Gerstein	Oliver
Greene	Ringuette
Harb	mith (<i>Saurel</i>)
* LeBreton, C.P. (ou Carignan)	Stewart Olsen Tkachuk

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Harb (*le 15 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Losier-Cool a remplacé l'honorable sénateur Ringuette (*le 14 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P. (*le 13 décembre 2011*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, December 14, 2011
(18)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:30 p.m., in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Michael A. Meighen, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Campbell, Gerstein, Greene, Losier-Cool, Massicotte, Meighen, Moore, Oliver, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen and Tkachuk (11).

In attendance: John Bulmer, June Dewetering and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 6, 2011, the committee continued its examination of Bill S-5, An Act to amend the law governing financial institutions and to provide for related and consequential matters. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 7.*)

WITNESSES:*Canadian Bankers Association:*

Terry Campbell, President;
Marina Mandal, Senior Legal Counsel.

Canadian Payments Association:

Guy Legault, President and CEO;
Penny-Lynn McPherson, Vice-President, General Counsel and Corporate Secretary.

The chair made an opening statement.

Mr. Campbell and Mr. Legault each made a statement, and, together with Ms. Mandal and Ms. McPherson, answered questions.

At 5:40 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, December 15, 2011
(19)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:31 a.m., in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Michael A. Meighen, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 14 décembre 2011
(18)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 30, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Michael A. Meighen (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Campbell, Gerstein, Greene, Losier-Cool, Massicotte, Meighen, Moore, Oliver, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen and Tkachuk (11).

Également présents : John Bulmer, June Dewetering et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 6 décembre 2011, le comité poursuit son examen du projet de loi S-5, Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 7 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Association des banquiers canadiens :*

Terry Campbell, président;
Marina Mandal, conseillère juridique principale.

Association canadienne des paiements :

Guy Legault, président et chef de la direction;
Penny-Lynn McPherson, vice-présidente, avocate-conseil et secrétaire générale.

Le président ouvre la séance.

MM. Campbell et Legault font chacun une déclaration puis, avec Mme Mandal et Mme McPherson, répondent aux questions.

À 17 h 40, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 15 décembre 2011
(19)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 31, dans la salle 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Michael A. Meighen (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Campbell, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, P.C., Losier-Cool, Massicotte, Meighen, Moore, Oliver, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen and Tkachuk (12).

In attendance: John Bulmer, June Dewetering and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 6, 2011, the committee continued its examination of Bill S-5, An Act to amend the law governing financial institutions and to provide for related and consequential matters. (*For the complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 7.*)

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch;

Jane Pearce, Director, Financial Institutions Division;

Eleanor Ryan, Senior Chief, Financial Institutions Division;

Leah Anderson, Director, Financial Sector Division;

Joseph de Pencier, Senior Counsel, General Legal Services.

The chair made an opening statement.

Witnesses answered questions.

At 10:50 a.m., it was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-5, An Act to amend the law governing financial institutions and to provide for related and consequential matters.

It was agreed, with leave, that the clauses be grouped.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clauses 2 to 20 carry.

It was agreed that clauses 21 to 40 carry.

It was agreed that clauses 41 to 60 carry.

It was agreed that clauses 61 to 80 carry.

It was agreed that clauses 81 to 100 carry.

It was agreed that clauses 101 to 120 carry.

It was agreed that clauses 121 to 140 carry.

It was agreed that clauses 141 to 160 carry.

It was agreed that clauses 161 to 180 carry.

It was agreed that clauses 181 to 200 carry.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Campbell, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, C.P., Losier-Cool, Massicotte, Meighen, Moore, Oliver, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen and Tkachuk (12).

Également présents : John Bulmer, June Dewetering et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 6 décembre 2011, le comité poursuit son examen du projet de loi S-5, Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 7 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier;

Jane Pearce, directrice, Division des institutions financières;

Eleanor Ryan, chef principale, Division des institutions financières;

Leah Anderson, directrice, Division du secteur financier;

Joseph de Pencier, avocat principal, Services juridiques généraux.

Le président ouvre la séance.

Les témoins répondent aux questions.

À 10 h 50, il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-5, Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives.

Il est convenu, avec la permission des membres du comité, que les articles soient regroupés.

Il est convenu de réserver le titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter les articles 2 à 20.

Il est convenu d'adopter les articles 21 à 40.

Il est convenu d'adopter les articles 41 à 60.

Il est convenu d'adopter les articles 61 à 80.

Il est convenu d'adopter les articles 81 à 100.

Il est convenu d'adopter les articles 101 à 120.

Il est convenu d'adopter les articles 121 à 140.

Il est convenu d'adopter les articles 141 à 160.

Il est convenu d'adopter les articles 161 à 180.

Il est convenu d'adopter les articles 181 à 200.

It was agreed that clauses 201 to 220 carry.
It was agreed that clauses 221 to 225 carry.
It was agreed that clause 1, which contains the short title carry.
It was agreed that the title carry.
It was agreed that the bill carry.
At 10:56 a.m., the committee suspended.
At 10:58 a.m., the committee resumed in camera.
It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.
Pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.
It was agreed that observations be appended to the committee's report on the bill.
At 11:08 a.m., the committee resumed in public.
It was agreed that the chair report the bill without amendment, but with observations, to the Senate.
At 11:10 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter les articles 201 à 220.
Il est convenu d'adopter les articles 221 à 225.
Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.
Il est convenu d'adopter le titre.
Il est convenu d'adopter le projet de loi.
À 10 h 56, la séance est suspendue.
À 10 h 58, la séance se poursuit ses travaux à huis clos.
Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle.
Conformément à l'article 92(2)f) du Règlement, le comité examine un projet de rapport.
Il est convenu d'annexer les observations au rapport du comité.
À 11 h 8, la séance publique reprend.
Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat, sans proposition d'amendement, mais avec des observations.
À 11 h 10, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

*Le greffier du comité,
Adam Thompson
Clerk of the Committee*

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, December 15, 2011

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

SECOND REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-5, An Act to amend the law governing financial institutions and to provide for related and consequential matters, has, in obedience to the order of reference of December 6, 2011, examined the said Bill and now reports the same without amendment but with observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

MICHAEL A. MEIGHEN

Chair

OBSERVATIONS

to the Second Report of the Standing Senate Committee
on Banking, Trade and Commerce
(Bill S-5)

The committee urges the Minister to clarify the amended definition of “clearing and settlement system” in the Payments Clearing and Settlement Act as proposed in S-5 and, specifically, the scope of the term “jurisdiction” and confirm that it means outside of Canada and outside of a province.

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 15 décembre 2011

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-5, Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, a, conformément à l'ordre de renvoi du 6 décembre, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

OBSERVATIONS

Concernant le deuxième rapport du Comité sénatorial
permanent des banques et du commerce
(projet de loi S-5)

Le comité conseille fortement au ministre d'apporter des précisions à la nouvelle définition donnée à « système de compensation et de règlement » dans la Loi sur la compensation et le règlement des paiements, comme il l'est proposé dans le projet de loi S-5, et de préciser que les dispositions en question visent les administrations à l'extérieur du Canada et des provinces.

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 14, 2011

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:30 p.m. to study Bill S-5, An Act to amend the law governing financial institutions and to provide for related and consequential matters.

Senator Michael A. Meighen (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce as we study the present state of the domestic and international financial system.

My name is Michael Meighen. I am a senator from Ontario and I have the honour of chairing this committee.

[*English*]

Today, we will hear from a panel of representatives from the Canadian Bankers Association and the Canadian Payments Association. Representing the Canadian Bankers Association are Mr. Terry Campbell, President; and Ms. Marina Mandal, Senior Legal Counsel. Welcome.

[*Translation*]

From the Canadian Payments Association, we welcome Mr. Guy Legault, President and CEO, and Ms. Penny-Lynn McPherson, Vice-President, General Counsel and Corporate Secretary. Welcome to you as well.

Terry Campbell, President, Canadian Bankers Association: Thank you, Mr. Chair.

We are pleased to provide the banking industry's comments on the 2012 Financial System Review Act. We believe strongly in the importance of ensuring that the legislative and regulatory framework is reviewed regularly and for that reason, we were pleased to see that the bill proposes retaining the sunset clause for financial services legislation at five years.

[*English*]

I will begin by talking about a few points about the banking sector in Canada generally, particularly in light of the current global economic uncertainty. As we all recently learned during the global financial crisis three years ago, Canada is not immune to the fallout from problems that originate elsewhere. However, it is important to keep in mind that unlike in many other countries during the crisis, Canada's banks did not require taxpayer funded bailouts and did not have any bank failures. During the global

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 14 décembre 2011

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 30 pour étudier le projet de loi S-5, Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives.

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue à notre séance du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce portant sur la situation du régime financier canadien et international.

Je m'appelle Michael Meighen, je suis un sénateur de l'Ontario et j'ai l'honneur de présider ce comité.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, nous entendrons des représentants de l'Association des banquiers canadiens et de l'Association canadienne des paiements. De l'Association des banquiers canadiens, nous accueillons M. Terry Campbell, président, et Mme Marina Mandal, conseillère juridique principale. Bienvenue.

[*Français*]

Pour ce qui est de l'Association canadienne des paiements, nous recevons M. Guy Legault, président et chef de la direction et Mme Penny-Lynn McPherson, vice-présidente, avocate-conseil et secrétaire générale. Nous vous souhaitons également la bienvenue.

Terry Campbell, président, Association des banquiers canadiens : Merci, monsieur le président.

Nous sommes heureux de fournir les commentaires du secteur bancaire au sujet de la Loi sur la révision du système financier, de 2012. Comme nous croyons fermement à l'importance d'une révision périodique du cadre législatif et réglementaire, nous avons été heureux de constater que le projet de loi propose le maintien de la disposition de réexamen quinquennal de la législation en matière de services financiers.

[*Traduction*]

J'aimerais commencer par vous exposer quelques points au sujet du secteur bancaire au Canada, plus particulièrement dans le contexte de l'incertitude économique mondiale actuelle. Comme nous l'avons tous récemment appris de la crise financière mondiale d'il y a trois ans, le Canada n'est pas immunisé contre les répercussions des problèmes générés ailleurs. Toutefois, il importe de garder à l'esprit que durant cette crise, contrairement à ce qui s'est produit dans de nombreux autres pays, les banques

financial crisis, our banks continued to lend to consumers and businesses, while many others pulled back from the market or pulled out of it completely.

As was the case three years ago, today our banks remain well managed and well capitalized institutions operating in a competitive marketplace with effective oversight. Our banks continue to help support Canada's economic recovery and growth. A strong and healthy banking system is an essential component of the Canadian economy. It is a cornerstone to helping Canadians buy homes and save for retirement, helping small businesses grow and thrive and promoting Canada's brands internationally.

I will share some facts and statistics with the committee before I talk about the review to illustrate how our banks contribute to Canada's economy. In 2010, for instance, Canada's largest six banks paid \$8.3 billion in taxes to all levels of government in Canada. Canada's banks provided \$10.3 billion in dividend income to millions of Canadians through pension funds, retirement funds, and in many cases, directly to retirees. The banking sector helps Canada to grow, generating over \$55 billion or 3.4 per cent of Canada's gross domestic product. They were able to do this because our industry remained profitable.

It was against the backdrop of the global financial crisis that the Minister of Finance, the Honourable Jim Flaherty, introduced the Bank Act review last fall. He indicated that given the very large volume of new international regulations that resulted from the crisis, the focus for the 2012 review should be on fine-tuning the domestic legislative and regulatory framework. We agreed with that approach, especially since the extensive array of new regulatory changes is still being implemented. The dust has not settled.

There are two specific items in Bill S-5 that I will comment on. The first one is the ministerial approval of foreign acquisitions, which has received media attention elsewhere. As the minister noted when he was announcing the bill, Canada's banks are the strongest and the soundest in the world. Our banks have always been prudent risk managers, which extends to their foreign acquisitions. Although the approval of foreign acquisitions has been with the Office of the Superintendent of Financial Institutions since 2001, the government indicated that the decision should rest with the minister as, in effect, another tool in his tool kit as it had been before 2001. We are looking for further clarification about how this provision would work since some aspects of it may cause operational issues, for example the 12-month window for approvals. Our goal is to make provisions. We understand the government's intent and our goal is to make it as workable as possible.

canadiennes n'ont pas eu à recourir aux deniers publics pour ne pas couler et aucune banque canadienne n'a fait faillite. En fait, durant la crise financière mondiale, nos banques ont continué de prêter aux consommateurs et aux entreprises, alors que beaucoup d'autres prêteurs s'étaient complètement retirés du marché.

Aujourd'hui, tout comme c'était le cas il y a trois ans, nos banques demeurent des sociétés bien gérées et bien capitalisées, qui font affaires dans un marché concurrentiel et bien supervisé. Nos banques continuent de participer à la croissance et à la relance économique du Canada. Un système bancaire solide et vigoureux est une composante essentielle de l'économie canadienne. Il s'agit d'un élément fondamental permettant aux particuliers d'acheter une maison et de se constituer une épargne-retraite, aux PME de croître et de prospérer et à l'État de promouvoir sa renommée internationale.

Avant d'aborder l'examen, je vais vous donner quelques données pour illustrer l'apport de nos banques à l'économie du Canada. En 2010, par exemple, les six plus grandes banques du Canada ont versé 8,3 milliards de dollars en impôt à tous les ordres de gouvernement au pays. De plus, les banques canadiennes ont versé des dividendes de l'ordre de 10,3 milliards de dollars à des millions de Canadiens, notamment par l'intermédiaire de régimes et de fonds de retraite, et parfois même directement aux retraités. Le secteur bancaire contribue à la croissance du Canada en générant 55 milliards de dollars, soit 3,4 p. 100 du PIB canadien. Le tout a été rendu possible, parce que nos banques sont demeurées rentables.

L'automne dernier, c'est sur une toile de fond de crise financière mondiale que le ministre des Finances a introduit l'examen de la Loi sur les banques, précisant qu'étant donné le très large volume de nouvelles règles internationales engendrées par cette crise, l'examen de 2012 devra mettre l'accent sur la mise au point final des cadres réglementaire et législatif du Canada. Nous sommes d'accord avec cette approche, d'autant plus que la mise en oeuvre des nombreuses nouvelles règles est toujours en cours. La poussière n'est pas encore retombée.

Le projet de loi contient deux aspects spécifiques que je désire commenter. Le premier concerne l'agrément ministériel des acquisitions étrangères; les médias en ont parlé. Comme l'a souligné le ministre lors de l'annonce du projet de loi, les banques canadiennes sont les plus solides et les plus vigoureuses au monde. Elles ont toujours géré le risque avec prudence, y compris dans leurs acquisitions étrangères. Même si depuis 2001 le pouvoir d'autoriser les acquisitions étrangères appartient au BSIF, le gouvernement a précisé qu'une telle décision devrait être du ressort du ministre des Finances et servir d'outil additionnel à sa disposition, comme c'était le cas avant 2001. Nous attendons de plus amples explications sur le fonctionnement de cette disposition, car certains éléments pourraient causer des problèmes opérationnels, notamment la période de 12 mois relativement à l'agrément. Nous comprenons l'objectif du gouvernement, et notre objectif est de rendre le tout le plus fonctionnel possible.

Second is the Bank Act security regime. Amendments have been proposed to the Bank Act to clarify security interests granted under the act. These types of security interests have long been a significant aspect of the regulatory regime applicable to banks and have played an important role in the ability of banks to support the economy as lenders, particularly in areas such as agriculture and forestry. It is important to the economy that lenders are able to operate within a legal framework that is clear, transparent and certain. Unfortunately, there are some ambiguities in the Bank Act provisions regarding the Bank Act security regime because of recent court cases that sort of clouded the issue. In one such decision in 2010, the Supreme Court of Canada actually indicated that Parliament may wish to clarify these provisions. We are happy to see that the Department of Finance is proposing to make some changes in that regard.

In considering the bill and the financial sector more broadly, there are some broader directions or policies that we believe the government should undertake to ensure the ongoing strength and resiliency of the financial services system in Canada. First, is the importance of a strong, national policy and regulatory framework — a national policy for the financial and banking system in Canada. That is one of the many reasons we are on record as being strong supporters of the government's leadership in moving forward on a national securities regulator. We look forward to the Supreme Court's decision on the reference by the Canadian government on the proposed Canadian securities legislation. We hope that it comes relatively soon.

Second, while we fully agree, and I talk about this all the time, on the merits of a strong supervisory system as part of Canada's excellent standing in the world, policy-makers and regulators must be mindful continually that is what is being required of Canada's banks now is the biggest regulatory implementation exercise that they have ever been through in history. This process is stretching systems and resources to the limit and beyond, and not just as a near-term necessity but as a steady-run rate. This is a challenge for the system, particularly for smaller institutions. All policy-makers and regulators in the industry must take care to ensure that the sheer volume and complexity of new rules does not become a new regulatory risk in and of itself.

My third point is on financial literacy, in particular the recommendations of the Task Force on Financial Literacy and the government's response. The Canadian Bankers Association and our member banks are very active in supporting financial literacy programs and are committed to ensuring that Canadians have the knowledge and skills to make the right financial decisions. We stand ready to work with the new financial literacy leader. The government has just introduced proposed legislation in that regard.

Le second aspect concerne le régime de sûretés de la Loi sur les banques. Des modifications à la Loi sur les banques ont été proposées en vue de préciser ces éléments dans la loi. Ces sûretés représentent depuis longtemps une composante essentielle du régime réglementaire des banques et ont joué un rôle important dans la capacité des banques de soutenir l'économie canadienne dans leur rôle de prêteur, surtout dans les domaines de l'agriculture et de la foresterie. Il est primordial pour notre économie que les prêteurs exercent leurs activités au sein d'un cadre législatif clair, transparent et précis. Malheureusement, des ambiguïtés persistent en ce qui concerne les dispositions de la Loi sur les banques visant les sûretés, parce que de récentes affaires devant les tribunaux ont brouillé les cartes. Dans un jugement rendu en 2010, la Cour suprême du Canada a déclaré que le Parlement devrait peut-être préciser ces dispositions. Nous sommes heureux de constater que le ministère des Finances propose d'apporter des clarifications à cet égard.

En examinant le projet de loi et le secteur financier au sens large, nous constatons que le gouvernement devrait adopter des politiques plus élargies et suivre des orientations moins restreintes pour garantir le maintien de la force et de la résilience du système de services financiers au Canada. En premier lieu, on retrouve l'importance d'un solide cadre national de politiques et de règlements — une politique nationale visant les systèmes financier et bancaire au Canada. C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles nous appuyons publiquement l'initiative gouvernementale en ce qui a trait à la création d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières. Nous attendons impatiemment le jugement de la Cour suprême concernant le projet de loi sur les valeurs mobilières que le gouvernement lui a soumis.

Ensuite, même si nous sommes tout à fait d'accord, et j'en parle tout le temps, quant au rôle d'un système de supervision solide dans l'excellent classement du Canada sur la scène internationale, les décideurs et les organismes de réglementation doivent garder à l'esprit que les exigences imposées aux banques canadiennes représentent le plus important exercice de mise en oeuvre réglementaire de leur histoire. Cet exercice use entièrement leurs ressources humaines et techniques non seulement pour une durée limitée, mais aussi de manière continue. Il s'agit d'un vrai défi pour notre système bancaire, plus particulièrement pour les petits établissements. Nous devons veiller à ce que le volume et la complexité des nouvelles règles n'entraînent pas, en soi, de nouveaux risques réglementaires.

Finalement, il y a la littératie financière, plus particulièrement les recommandations du Groupe de travail sur la littératie financière et la réponse du gouvernement à ce sujet. L'ABC et ses banques membres appuient activement les programmes de littératie financière et tiennent à ce que les Canadiens aient les connaissances et les capacités de prendre des décisions financières éclairées. Nous nous tenons prêts à collaborer avec la nouvelle personne chargée de la littératie financière. Le gouvernement vient tout juste de déposer un projet de loi à cet égard.

I will conclude with the fact that we always need to bear in mind that we cannot have a strong economy without strong banks, and strong banks cannot be taken for granted. We must collectively work on that every day.

Guy Legault, President and CEO, Canadian Payments Association: I would like to thank honourable senators for inviting the Canadian Payments Association to contribute to the committee's review of Bill S-5. I will preface my remarks with a brief summary of the CPA's legislated mandate, its operations and activities. The reliable, secure and efficient exchange of payments is critical to the economy. The Canadian Payments Association operates cost-effective national infrastructure essential to the movement of hundreds of billions of dollars across the country each day. Together, we lead our member financial institutions and our key stakeholders, including the business, government and consumer sectors, in establishing the rules of the payments highway. In a global and digital economy, the CPA provides a strong foundation to support innovation and the developing needs of those who depend on payments.

[Translation]

Created in 1980 by an act of Parliament, the CPA presently has 136 members, which include the Bank of Canada, all chartered banks, trust and loan companies, credit union and caisse populaire centrals, cooperative credit associations and others. We process, on average, 24 million payments each and every day at an average value of \$170 billion, which translates into 6 billion annual transactions at a total value of \$42.8 trillion.

Parliament has given us a very specific mandate: to establish and operate national clearing and settlement systems; to facilitate the interaction of our systems with others; and to facilitate the development of new payment methods and technologies.

Parliament further set out a clear public policy mandate: that the CPA promote the efficiency, safety and soundness of its systems and take into account the interests of users.

The CPA was an active contributor to consultations by Finance Canada for the 2012 financial legislation review. I should clarify that the Canadian Payments Act, unlike the Bank Act, does not sunset and is therefore not required to form part of the government's five-year review. That said, the review is an opportunity to consider and update provisions of the Canadian Payments Act, an important piece of federal legislation.

[English]

At the onset of the 2012 review, the CPA was advised by the Department of Finance that the purpose of this process, as it pertained to the payments system, was only to consider technical amendments to the legislation because the broader policy, or

Je tiens à conclure en vous rappelant que nous devons garder à l'esprit qu'une économie solide va de pair avec des banques solides et que la stabilité des banques ne peut être tenue pour acquise. Nous devons tous y travailler au quotidien.

Guy Legault, président et chef de la direction, Association canadienne des paiements : Je voudrais vous remercier d'avoir invité l'Association canadienne des paiements à contribuer à votre étude sur le projet de loi S-5. Je ferai précéder mes remarques sur cette mesure législative d'un résumé de nos opérations, de nos activités et du mandat que l'ACP détient selon la loi. L'échange fiable, sûr et efficace des paiements est crucial pour l'économie, et l'ACP exploite une infrastructure nationale efficace et essentielle au transfert de centaines de milliards de dollars chaque jour à l'échelle du pays. Ensemble, nous aidons nos établissements financiers membres et nos intervenants clés, notamment les entreprises, le gouvernement et les consommateurs, à élaborer les règles de l'autoroute des paiements. Dans notre économie mondiale et numérique, l'ACP constitue un solide fondement pour appuyer l'innovation et les besoins changeants de tous ceux qui dépendent des paiements.

[Français]

Créée par une loi en 1980, l'ACP compte présentement 136 membres, qui comprennent la Banque du Canada, toutes les banques à charte, les sociétés de fiducie et de prêts, les sociétés coopératives de crédit, les caisses populaires centrales et d'autres. Nous traitons en moyenne 24 millions de dollars de paiements chaque jour, d'une valeur de 170 milliards de dollars, ce qui représente six milliards d'opérations annuelles pour un total de 42,8 milliards de dollars.

Le Parlement nous a confié un mandat très précis : établir et mettre en œuvre des systèmes nationaux de compensation et de règlement; favoriser l'interaction de nos systèmes avec d'autres et favoriser le développement de nouvelles technologies et méthodes de paiements.

Le Parlement nous a aussi donné un mandat d'intérêt public clair : l'ACP doit favoriser l'efficacité, la sécurité et le bien-fondé de ses systèmes, et tenir compte des intérêts des usagers.

L'ACP a participé activement aux consultations du ministère des Finances Canada pour l'examen de la législation financière de 2012. Je devrais préciser que la Loi canadienne sur les paiements, au contraire de la Loi sur les banques, n'a pas de date d'expiration automatique, si bien qu'elle ne fait pas nécessairement partie de l'examen quinquennal du gouvernement. Cela dit, l'examen est une occasion de revoir et de mettre à jour les dispositions de la Loi canadienne sur les paiements, une importante loi fédérale.

[Traduction]

Dès le début, le ministère des Finances a informé l'ACP que l'objet du processus d'examen de la législation financière de 2012, pour ce qui est du système de paiement, se limiterait aux modifications techniques à la loi, étant donné que les piliers

fundamental underpinnings, of the system is being examined by the Independent Task Force on the Payment System Review created in Budget 2010.

With respect to the Bill S-5, we welcome the incorporation of technical and housekeeping amendments to Canadian Payments Act legislation to provide greater clarity surrounding our membership, with the inclusion of the new concept of federal credit unions as mandatory CPA members. However, we do find some legal uncertainty with the amended definition of clearing and settlement systems in the Payments Clearing and Settlement Act, as proposed in Bill S-5. With the amendment, the requirement that at least one participant in a system be a bank has been removed. In its place, the concept of jurisdiction has been added. We are unclear as to the scope of the term “jurisdiction” associated with that participant and whether it means outside of Canada or simply outside of a province.

We are very pleased that one of our proposed amendments to section 18 of the Canadian Payments Act has been addressed. Specifically, we sought greater clarity on how to enforce compliance from our members. Bill S-5 addresses this concern through amendments that clarify that the Federal Court has authority to enforce compliance panel decisions and that the president and CEO of the CPA has the authority to enforce any order, whether or not it has been made an order of the court.

CPA does, however, remain concerned that our current legislative and regulatory framework restricts our ability to respond quickly to both member and user needs in the current dynamic payments environment.

[Translation]

Since the CPA’s inception, there has been a transformation in the way payments are exchanged. Today, electronic payments represent the majority of payments cleared and settled through the CPA. Electronic payments have also created new expectations for consumers and other payments system participants.

Responding to the needs of a digital economy requires an agility that is not currently present in the CPA’s legislated framework. CPA by-laws and rules must keep pace or we risk a continued migration of payments outside the CPA to private schemes where there is limited oversight and public policy import.

financiers fondamentaux du système sont étudiés par le Groupe de travail indépendant chargé de l’examen du système de paiement, créé dans le budget de 2010.

Pour ce qui est du projet de loi S-5, nous sommes heureux d’y constater des modifications d’ordre technique et administratif à la Loi canadienne sur les paiements, qui apportent plus de précisions au sujet de nos membres, surtout avec le nouveau concept de l’adhésion obligatoire des coopératives de crédit fédérales à l’ACP. Toutefois, il subsiste à nos yeux une certaine incertitude juridique concernant la définition proposée dans le projet de loi S-5 en ce qui a trait au système de compensation et de règlement se trouvant dans la Loi sur la compensation et le règlement des paiements. La modification élimine l’exigence selon laquelle au moins un participant à un système doit être une banque. Cette obligation fait place au concept d’administration. Nous ne sommes pas certains de la portée du terme « administration » relativement à un participant, et nous ne savons pas s’il s’agit d’une administration à l’extérieur du Canada ou simplement à l’extérieur d’une province.

Nous sommes très heureux que l’une de nos propositions pour l’article 18 de la Loi canadienne sur les paiements ait été retenue. Plus particulièrement, nous avons demandé que la loi clarifie comment nous pouvons forcer nos membres à se conformer. Le projet de loi S-5 répond à cette préoccupation par l’entremise de modifications qui clarifient que la Cour fédérale a le pouvoir d’ordonner l’exécution des décisions d’un groupe de contrôle et que le président et chef de la direction de l’ACP a le pouvoir de faire exécuter les décisions d’un groupe de contrôle, peu importe si elles ont fait l’objet ou non d’une ordonnance de la Cour fédérale.

L’ACP, par contre, déplore encore que les cadres législatif et réglementaire qui l’encadrent aujourd’hui n’appuient pas suffisamment sa capacité de répondre rapidement aux besoins de ses membres et des utilisateurs dans l’environnement dynamique actuel des paiements.

[Français]

Depuis la création de l’ACP, on a pu assister à une transformation de la façon dont les paiements sont échangés. Aujourd’hui, les paiements électroniques constituent la grande majorité des paiements compensés et réglés par l’ACP. Les paiements électroniques ont aussi fait naître de nouvelles attentes pour les consommateurs et les autres participants au système de paiement.

La réponse aux besoins d’une économie numérique suppose une agilité que le cadre juridique ne permet pas à l’ACP à l’heure actuelle. Les règlements administratifs et les règles de l’ACP doivent suivre le rythme, sans quoi nous pourrions bien être témoins d’une migration continue des paiements en dehors de l’ACP en faveur des régimes privés où la surveillance, tout comme la protection de l’intérêt public, sont limités.

One of the key strengths of the CPA is its ability to support the finality and legal certainty of payments it clears and settles. It must therefore have the ability to respond quickly and decisively to changes in user needs and technological advances.

[English]

The CPA embraces the creation of the task force by the Minister of Finance. As an active participant, we continue to emphasize that regulatory and institutional structures need to be more flexible than they are today to ensure that innovation and competition are not unnecessarily hindered. We believe that regulation of the payments industry should follow a principles-based approach, with a light touch appropriate to the risk to the system and its participants. We believe it equally important that common oversight requirements are applied across the payments industry. Given the events of the recent past in the global financial industry, it is also imperative that the overall safety and soundness of Canada's payments system is not jeopardized even by a need to encourage payments-related innovation. Maintaining a balance between these often competing objectives is also required.

Finally, we welcome the opportunity to support this review of the financial legislation, and we look forward to the recommendations of the Payment System Review Task Force to the Minister of Finance, as a vehicle to propose further legislative amendments necessary to position Canada as a world leader in the digital economy.

The Chair: Mr. Legault, you mentioned a couple of things that you would like to see brought about; you are looking for more flexibility, et cetera. Do I conclude from your last paragraph that you hope that will be embodied in the report of the task force?

Mr. Legault: Absolutely. We were told at the beginning of this review that, like the last one, it was very much a technical review from a payments perspective. Given that there is this payments task force to review the whole system, that will be the appropriate venue to consider further legislative amendments. That is why we will be looking forward to that report.

The Chair: Have you been given a time frame for that?

Mr. Legault: The report is due by the end of the year. We do not know when the minister will make it public or move to consultation or legislation. However, the deadline for the task force was December 31.

The Chair: Mr. Campbell, on page 3 of your presentation, talking about security, do I understand that this legislation, Bill S-5, has brought about those clarifications? You mentioned

Un des grands points forts de l'ACP est sa capacité d'offrir la finalité et la certitude juridique des paiements qu'elle compense et règle. Elle doit donc avoir la capacité de réagir rapidement et de manière décisive aux changements des besoins des utilisateurs et aux progrès technologiques.

[Traduction]

L'ACP est ravie de la création d'un groupe de travail par le ministre des Finances. L'ACP y participe activement et continue de souligner qu'il faudra assouplir les présentes structures réglementaires et institutionnelles pour ne pas entraver inutilement l'innovation et la concurrence. Nous croyons que les règles du secteur des paiements devraient se fonder sur des principes, tout en mettant légèrement l'accent sur le risque présenté pour le système et ses participants. Selon nous, il est tout aussi important d'appliquer des exigences communes de surveillance dans l'ensemble du secteur des paiements. Compte tenu des événements récents qui ont marqué le secteur financier mondial, il est également impératif de ne pas compromettre la sécurité et le bien-fondé global du système de paiement au Canada, même par la nécessité d'encourager l'innovation dans ce secteur. Il faut aussi maintenir l'équilibre entre ces objectifs souvent divergents.

Enfin, l'ACP est fière de sa participation à cet examen des lois régissant les institutions financières. Nous attendons avec intérêt les recommandations que le Groupe de travail sur l'examen du système de paiement présentera au ministre des Finances. Ces recommandations entraîneront d'autres modifications législatives nécessaires pour positionner le Canada comme chef de file mondial de l'économie numérique.

Le président : Monsieur Legault, vous avez mentionné deux ou trois éléments que vous aimeriez voir, notamment une plus grande flexibilité. Dois-je comprendre de votre dernier paragraphe que vous souhaitez que le groupe de travail aborde cet élément dans son rapport?

M. Legault : Absolument. On nous avait dit au début qu'il s'agirait vraiment d'un examen technique, tout comme l'était le dernier, du point de vue des paiements. Étant donné qu'il existe déjà un groupe de travail qui examine l'ensemble du système de paiement, je crois que ce groupe serait le mieux placé pour se pencher sur d'autres modifications législatives. Voilà pourquoi nous attendons avec intérêt son rapport.

Le président : Savez-vous quand le rapport devrait être prêt?

M. Legault : Il devrait être déposé d'ici la fin de l'année. Nous ne savons pas quand le ministre le rendra public ou passera à l'étape des consultations ou de la rédaction du projet de loi. Cependant, la date butoir pour le groupe de travail est le 31 décembre.

Le président : Monsieur Campbell, à la page 3 de votre exposé, vous parlez des sûretés. Dois-je comprendre que le projet de loi S-5 apporte de telles clarifications? Je cite votre

in your last sentence, “We were happy to see that Finance is proposing to make those clarifications.”

Mr. Campbell: That is right. The court case muddied the water, and it was important to have clarity as to how the security regime would work. Finance has brought forward clarifications in that regard.

The Chair: Bill S-5 has done that.

Mr. Campbell: Yes, Bill S-5 has done that. I am sorry; I should have been clear.

Senator Campbell: I am not a regular member of this committee, but I find it fascinating. If what I am asking is out of order, or not contained in the bill, please let me know.

I always thought that when I used my credit card I gave it to someone, then the bank transferred money, and it was all seamless. I have since found out there are intermediaries in this process. Would that be your organization, the Canadian Payments Association?

Mr. Legault: No, credit cards are not in the scope of the mandate of our organization.

Senator Campbell: My second question is: With regard to the Payments System Review, what is the scope? How broad is this review?

Mr. Legault: Basically, you have to go back to the mandate that was given by the Finance Minister to review the whole payments system, with a focus on innovation and on the efficiency of the current system, but also looking at other issues such as competition.

Senator Campbell: Does this mainly deal with changes in technology since the start of your organization and the differences in how we do business?

Mr. Legault: That obviously is part of it, but it is not the only focus. It is much wider than just a focus on technology.

Senator Campbell: Except for the digital portion of it, what parts of it do not seem to be working? Are there any parts that do not seem to be working?

Mr. Legault: Those are again the kinds of things that we would be prepared to discuss once we see the report of the task force. I think it would probably be premature to start a full discussion on what is not working or what the issues are because it could take more time than you have allocated today.

The Chair: I was going to point out, Senator Campbell, that this is not Bill S-5 you are talking about.

Senator Campbell: It is separate, but it was brought up.

dernière phrase : « Nous sommes heureux de constater que le ministère des Finances propose d’apporter des clarifications à cet égard. »

M. Campbell : C’est exact. Le jugement a brouillé les cartes, et c’était important d’expliquer clairement le fonctionnement de ce régime. Le ministère des Finances a précisé des éléments à cet égard.

Le président : Le projet de loi S-5 l’a fait.

M. Legault : Oui. C’est le projet de loi S-5 qui l’a fait. Je m’excuse; j’aurais dû être plus précis.

Le sénateur Campbell : Je suis membre substitut de ce comité, mais je trouve le domaine fascinant. Si la question que je pose n’est pas pertinente ou n’est pas liée au projet de loi, veuillez me le faire savoir.

J’ai toujours cru qu’un paiement par carte de crédit consistait à glisser sa carte pour que la banque transfère les fonds et que c’était sans heurts. J’ai depuis compris que le processus requiert des intermédiaires. L’ACP est-elle l’un de ses intermédiaires?

M. Legault : Non. Les cartes de crédit ne font pas partie du mandat de notre organisme.

Le sénateur Campbell : J’ai une deuxième question. Quelle est la portée de l’examen du système de paiement? Quelle en est l’étendue?

M. Legault : En gros, il faut revenir au mandat que le ministre des Finances a donné concernant l’examen de l’ensemble du système de paiement, en mettant une attention particulière sur l’innovation et l’efficacité du système actuel, mais aussi sur d’autres enjeux comme la concurrence.

Le sénateur Campbell : Cet examen porte-t-il principalement sur les avancées technologiques et l’évolution du milieu depuis la création de votre organisme?

M. Legault : L’examen aborde évidemment la technologie, mais ce n’est pas le seul aspect étudié. Il met l’accent sur bien d’autres éléments.

Le sénateur Campbell : À l’exception de la portion numérique, y en a-t-il d’autres qui ne semblent pas fonctionner?

M. Legault : Encore une fois, ce sont des aspects dont nous serons prêts à discuter, lorsque nous aurons consulté le rapport du groupe de travail. Selon moi, il serait peut-être prématuré de lancer une discussion sur ce qui ne fonctionne pas ou sur les problèmes, parce qu’une telle discussion pourrait nécessiter plus de temps que nous n’en avons aujourd’hui.

Le président : Sénateur Campbell, je m’en allais vous dire que vous n’abordiez pas le projet de loi S-5

Le sénateur Campbell : C’est un sujet distinct, mais il a été soulevé.

Senator L. Smith: Senator Campbell, you might have taken my questions.

The paragraph reads: “CPA does remain concerned over current legislative and regulatory frameworks and restrictions.” I was asking what your concerns are and whether you have specific concerns. In your next paragraph, on responding to the needs of the digital economy, is there something we could simply understand that you can fill us in on?

Mr. Legault: I will give you one example in terms of the current approval process that is required for the CPA bylaws. We were able, through formal reviews, to get the government to agree to move the approval of our bylaws from the Governor-in-Council to the Minister of Finance. That made it easier than having to go to cabinet. However, in the current environment, even if it is to be approved by the Minister of Finance, there are still statutory instruments. It means that they have to go through the whole Department of Justice review, and it could take quite some time to get those changes approved. That would be one specific area and aspect of our current environment that makes it awkward and really inefficient.

Senator L. Smith: You said that you do 24 million payments daily. Could you give us an example of the types of payments that go through your system?

Mr. Legault: Yes. They include pre-authorized debits, payroll, cheques, any kind of electronic transfer such as wire payments and large-value transfer payments. We produce all the rule sets for the exchange of those payments and our system monitors the positions of the banks and financial institutions and then effects settlement through the settlement account of the large financial institutions through their accounts at the Bank of Canada.

Senator L. Smith: Does the Canadian Payments Association operate all the equipment or do you just monitor it?

Mr. Legault: We operate the systems that monitor those positions.

Senator L. Smith: So you are a big IT centre?

Mr. Legault: As well, yes.

Senator Moore: Mr. Campbell, I have a couple of questions with regard to your submission.

On page 3 you mention that there are two specific items in the bill on which you would like to comment. Toward the end of that paragraph you say:

We are looking for further clarification about how this provision would work since some aspects of it may cause operational issues, for example the 12-month window for approvals.

Le sénateur L. Smith : Sénateur Campbell, vous m’avez volé mes questions.

Le paragraphe dit : « L’ACP continue de déplorer les restrictions et les cadres législatif et réglementaire. » J’aimerais savoir ce que vous déplorez et si vous avez des inquiétudes précises. Dans le paragraphe suivant, en ce qui concerne les besoins de l’économie numérique, est-ce qu’il y a quelque chose que nous pourrions facilement comprendre et que vous pourriez nous expliquer?

M. Legault : Je vais vous donner un exemple concernant le présent processus d’approbation nécessaire en vertu des règlements administratifs de l’ACP. Par l’entremise d’examen officiels, nous avons été capables de convaincre le gouvernement de faire passer l’approbation de nos règlements administratifs du gouverneur en conseil au ministre des Finances. C’est plus facile ainsi que de devoir envoyer une demande au Cabinet. Cependant, dans le présent contexte, même si c’est le ministre des Finances qui doit les approuver, il s’agit tout de même des textes réglementaires. Cela veut donc dire que ces textes doivent faire l’objet d’un examen par le ministère de la Justice et qu’il pourrait s’écouler beaucoup de temps avant que ces modifications ne soient approuvées. Voilà un élément de notre environnement actuel qui rend le tout difficile et vraiment inefficace.

Le sénateur L. Smith : Vous avez dit traiter 24 millions de paiements par jour. Pourriez-vous nous donner un exemple de ces paiements?

M. Legault : Oui. Cela comprend les prélèvements automatiques, les payes, les chèques et les divers types de transferts électroniques, comme les virements télégraphiques et les paiements de grande valeur. Nous élaborons toutes les règles concernant l’échange de ces paiements, et notre système surveille les positions des banques et des établissements financiers, puis effectue le règlement des paiements en se servant du compte de règlement que les grands établissements financiers ont à la Banque du Canada.

Le sénateur L. Smith : L’ACP exploite-t-elle le système, ou vous occupez-vous seulement de la surveillance?

M. Legault : Nous exploitons le système qui surveille les positions.

Le sénateur L. Smith : Vous êtes donc un grand centre informatique.

M. Legault : Oui, aussi.

Le sénateur Moore : Monsieur Campbell, j’ai deux ou trois questions concernant votre exposé.

À la page 3, vous mentionnez qu’il y a deux éléments précis du projet de loi que vous aimeriez commenter. À la fin du paragraphe, vous dites :

Nous attendons de plus amples explications sur le fonctionnement de cette disposition, car certains éléments pourraient causer des problèmes opérationnels, notamment la période de 12 mois relativement à l’agrément.

When the minister and the Superintendent of Financial Institutions were here they indicated they would both be monitoring all transactions all the time. If they are both monitoring them, how will this work practically? If a given bank is interested in buying a certain asset in a foreign country, does that bank go to each of those two offices? If so, when do they do that? This involves competition and confidentiality. How do you see that happening?

Mr. Campbell: Those are the right questions. The way the proposal in Bill S-5 is structured is that if in making a foreign acquisition, the assets of which would comprise more than 10 per cent of your total assets, which is a fairly sizable acquisition, you would have to get government approval.

Senator Moore: When do you start that approval process? If a bank negotiates a deal with someone in another country to buy an asset, signs the documents and returns to Canada, do they have to go to each of those offices to have them consider it? What does the 12-month window for approvals mean?

Mr. Campbell: That is the issue about which we have some questions. Under Bill S-5, if your last acquisition in a 12-month period takes you over 10 per cent, you would have to get approval from the government for that last transaction. It could happen that the last transaction is very small, well below the 10 per cent, and presents no concerns at all, but you would have to get approval for it because you exceeded the 10 per cent rule.

Senator Moore: That is an aggregate for the year.

Mr. Campbell: Exactly. We think that if the concern is to ensure that all the prudential considerations are in order it would make sense to do this on a transaction-by-transaction basis. Otherwise you could inadvertently catch small-fry transactions that do not present any issues.

Your question on the actual process is a good one. We will need to have clarification on exactly how the process would work. There are many wheels moving at the same time here. You are negotiating at the same time as you are seeking approval. It is in everyone's interest that an institution that is seeking to make an acquisition keep the relevant players aware all the way through. We have been doing this for quite some time when it was with OSFI, so there is a track record about confidentiality.

We will have to find out how this would work, because this is a new wrinkle. We understand why the minister is doing it.

Senator Moore: When do you have to start keeping the minister and OSFI informed? Does it start after the deal is signed or does it start when you are thinking of doing something? What if you got down the road and then they said no?

Lorsque le ministre et le superintendant des institutions financières ont comparu devant le comité, ils ont dit qu'ils surveilleront tous deux toutes les transactions tout le temps. S'ils le font tous deux, comment cela fonctionnera-t-il d'un point de vue pratique? Si une banque donnée veut acquérir des actifs d'une entité étrangère, doit-elle communiquer avec les deux bureaux? Si c'est le cas, quand doit-elle le faire? Il est question ici de concurrence et de confidentialité. D'après vous, comment cela se déroulera-t-il?

M. Campbell : Vous posez les bonnes questions. La façon dont la proposition est structurée dans le projet de loi S-5 est que si le total des actifs étrangers acquis par une banque représente plus de 10 p. 100 de ses actifs, soit une acquisition de grande importance, elle doit au préalable obtenir l'agrément du gouvernement.

Le sénateur Moore : Quand faut-il lancer le processus d'agrément? Si une banque négocie une entente avec une entité dans un autre pays en vue d'acquérir des actifs, signe les documents et revient au Canada, doit-elle faire examiner l'entente par les deux bureaux? Qu'entendons-nous par la période de 12 mois relativement à l'agrément?

M. Campbell : Voilà l'élément sur lequel nous aimerions avoir des réponses. Selon le projet de loi S-5, si votre dernière acquisition fait en sorte que vos acquisitions totales des 12 mois précédents dépassent la limite fixée à 10 p. 100, vous devrez obtenir l'agrément du gouvernement pour cette transaction. La dernière transaction sera peut-être très petite, voire bien en deçà de la limite, et ne présentera aucun problème, mais vous devrez quand même obtenir l'agrément pour cette transaction, parce que vous aurez dépassé la limite.

Le sénateur : C'est pour l'ensemble de l'année.

M. Campbell : Exactement. D'après nous, si votre objectif est de vous assurer que les considérations de prudence sont respectées, ce serait plus logique de le faire pour chaque transaction.

Votre question concernant le processus actuel est pertinente. Il nous faudra obtenir des clarifications sur le fonctionnement exact de ce processus. De nombreuses étapes doivent se faire à la fois; il faut négocier l'entente et chercher à obtenir l'agrément en même temps. C'est dans l'intérêt supérieur de tous qu'un établissement financier qui souhaite faire une acquisition tienne les intervenants concernés au courant tout au long du processus. C'est ce que nous avons fait pendant longtemps, lorsque c'était la responsabilité du BSIF. Il y a donc un excellent bilan en matière de confidentialité.

Nous devons déterminer son fonctionnement, parce qu'il s'agit d'un nouveau processus. Nous comprenons pourquoi le ministre le fait.

Le sénateur Moore : Quand faut-il commencer à tenir le ministre et le BSIF au courant? Devons-nous le faire après avoir conclu l'entente ou faut-il le faire du moment dès que nous pensons faire quelque chose? Que se passe-t-il si nous avons déjà fait un bout de chemin et qu'on nous dit non?

Mr. Campbell: That is the thing. These are highly sensitive competitive proprietary business deals and the CBA is not typically included in the discussions. In fact, the CBA is never included in the discussions.

Different banks approach it differently, but the general rule of thumb would be to give people a good heads up early on. We need to think the rolling-12-month issue through a bit more.

The Chair: You mentioned that you might have a very small transaction at the end of the 12-month period that would bump you over the 10 per cent. Is the reverse not also true? You might do two 9.9 per cent transactions and, if it was not aggregate, you would have 19.8 per cent.

Mr. Campbell: They have chosen the target because any acquisition that size is significant. In practical terms, you never make an acquisition and then divvy it up into small chunks. It just does not work that way. The way we see it, it is a transaction or it is not.

Senator Moore: Later in your brief you talk about some broader directions or policies you believe the government should undertake. One is the importance of a strong national policy and regulatory framework for the financial and banking system in Canada. We all agree with that and the importance of it.

You are looking forward to the Supreme Court's decision on the reference case with regard to the proposed securities legislation. Do you know when that will come down?

Mr. Campbell: We hope it will be soon.

Senator Moore: Are you expecting it in this calendar year?

Mr. Campbell: I would be surprised if it were this calendar year, but we hope to see it relatively soon in 2012. The timing is up to the Supreme Court of Canada, but I reckon it will be in the first half of 2012. That is certainly my desire.

Senator Moore: You say that we must also be continually mindful that what is being required of Canada's banks is the biggest regulatory implementation exercise they have ever been through. You say that this is stretching systems and resources to the limit and beyond, and not just as a near-term necessity but as a steady run rate. I guess that is a banking term. You will have to explain it to me.

With regard to the regulations are you talking about Basel III?

Mr. Campbell: Yes, that is part of it.

Senator Moore: Here we are as a nation talking about our strong banking system. The chairman of the Bank of Canada is now the chair of the key body that is implementing this internationally. Why are we not championing that? Everyone knows that it will be a concern, but it bothers me that the banking association is moaning about it when, at the same time, we think

M. Campbell : Voilà le problème. Il est question ici de transactions commerciales extrêmement confidentielles d'un point de vue concurrentiel, et l'ABC ne participe pas normalement aux discussions. En fait, l'ABC n'est jamais invitée à y prendre part.

Les diverses banques adoptent des approches différentes, mais en règle générale, on prévient les autorités dès le départ. Par contre, nous devons repenser un peu la partie sur les 12 mois précédents.

Le président : Vous avez dit qu'une banque pourrait avoir une très petite transaction à la fin de la période de 12 mois qui lui ferait dépasser la limite fixée à 10 p. 100. L'inverse n'est-il pas aussi vrai? Une banque pourrait réaliser deux transactions de 9,9 p. 100, ce qui ferait en sorte qu'elle aurait fait des acquisitions totales de l'ordre de 19,8 p. 100, si nous ne tenons pas compte de la période des 12 derniers mois.

M. Campbell : La limite a été choisie, parce qu'une acquisition d'une telle taille est considérable. Concrètement, on ne réalise jamais une acquisition pour ensuite la fractionner. Cela ne fonctionne tout simplement pas ainsi. De notre point de vue, c'est soit une transaction ou soit ce n'en est pas une.

Le sénateur Moore : Plus loin dans votre exposé, vous parlez de politiques et d'orientations plus élargies que le gouvernement devrait adopter. Vous mentionné l'importance d'un cadre de politiques et de règles visant les systèmes financier et bancaire au Canada. Nous nous entendons tous sur cette importance.

Vous avez hâte d'entendre le jugement de la Cour suprême concernant la soumission en lien avec le projet de loi sur les valeurs mobilières. Savez-vous quand il sera rendu?

M. Campbell : Nous espérons que c'est pour bientôt.

Le sénateur Moore : Vous attendez-vous à ce que la Cour suprême rende son jugement cette année?

M. Campbell : J'en serais le premier surpris, mais nous espérons l'avoir relativement tôt en 2012. Tout dépend de la Cour suprême, mais elle devrait rendre son jugement au cours de la première moitié de 2012. C'est certainement ce que je souhaite.

Le sénateur Moore : Vous dites que nous devons aussi garder à l'esprit que ce que nous imposons aux banques canadiennes représente le plus important exercice de mise en oeuvre réglementaire de leur histoire. Cet exercice use entièrement leurs ressources humaines et techniques non seulement pour une durée limitée, mais aussi de manière continue. J'imagine que c'est un terme du domaine bancaire. Vous devrez me l'expliquer.

En ce qui concerne les règles, faites-vous allusion au Bâle III?

M. Campbell : Oui. Cela en fait partie.

Le sénateur Moore : Au comité, nous parlons de notre solide système bancaire. Le président de la Banque du Canada a été nommé président d'un organisme clé qui le met en oeuvre sur la scène internationale. Pourquoi ne défendons-nous pas cela? Tout le monde sait que ce sera problématique, mais cela me dérange que l'ABC s'en plaigne, alors qu'en même temps nous pensons

it will enhance our banking system and hopefully get other nations to adhere to what Mark Carney, wearing his other hat, is advocating. It is the financial sector that caused this meltdown, so why would we not be pushing that a bit?

What is a run rate?

Mr. Campbell: There is absolutely no question that one of the strengths of the Canadian banking system coming into the crisis in 2007 was our strong regulatory and supervisory framework. They were very strong and better than those of anyone else in the world. We had stronger capital levels and better supervision. That is not to say that everything was perfect here, and we are strong believers in a good regulatory system.

We work very closely with the Bank of Canada and OSFI and we are proud that Governor Carney has been made the head of the Financial Stability Board. My point is that we need strong regulation and Canada should be a model to the rest of the world. However, here it is the volume and not the content. Individually these rules make a great deal of sense. On the capital rules, we were already strongly capitalized, but it could always be better. You are absolutely right that other nations have to come up to Canada's standards.

What we are seeing, because we are part of this global network, is that even though the financial crisis did not start here, even though not a single one of our banks had those kinds of problems or failed, we are nevertheless required to be part of the whole international regulatory framework. That is fine, and we are doing that.

The concern that we have, and all I am flagging, is that it is not just Basel III, it is accounting rules, it is securities rules, it is a whole series of auditing rules. It is a combination of things that are all happening at the same time.

The caution that I am flagging is that we want a strong regulatory environment. We want Canada to continue to be a model to the world. I have had this conversation with OSFI and the Bank of Canada and others, and all I am flagging is that by having this tremendous complexity happen all at once, and I am particularly concerned for smaller institutions, that we not be sowed in the weeds here, checking off individual regulatory things, taking our collective eye off risks that may be forming on the horizon. That is my point.

In relation to run rate, you are absolutely right, as I was writing this it just came out of my head. What I mean by that is everyone understands that if we need to do things on an emergency basis to fix something now, you can throw all the resources at it and get it done, but if that becomes the norm —

que cela améliorera notre système bancaire et convaincra avec un peu de chance d'autres pays d'adopter ce que Mark Carney, sous ses autres fonctions, préconise. C'est le secteur financier qui a causé cette débandade. Pourquoi ne le défendons-nous pas davantage?

Qu'entendez-vous par « de manière continue »?

M. Campbell : Il ne fait aucun doute que l'une des forces du système bancaire canadien durant la crise de 2007 a été nos cadres de réglementation et de surveillance. Ils étaient très solides et meilleurs que ceux des autres pays dans le monde. Nous affichions un meilleur niveau de capitalisation et avons une meilleure supervision. Cela ne veut pas dire pour autant que tout était parfait, et nous sommes de fervents partisans d'un bon système de réglementation.

Nous collaborons très étroitement avec la Banque du Canada et le BSFI, et nous sommes fiers que M. Carney ait été nommé à la tête du Conseil de stabilité financière. Nous avons besoin de règles solides, et le Canada devrait être un exemple pour les autres pays. Cependant, c'est le volume qui est le problème; ce ne sont pas les règles. Individuellement, ces règles sont très logiques. En ce qui concerne les règles sur les fonds propres, nous étions déjà fortement capitalisés, mais cela pourrait toujours être mieux. Vous avez tout à fait raison de dire que les autres pays doivent rejoindre les normes canadiennes.

Étant donné que nous faisons partie du réseau mondial, nous constatons que nous devons tout de même faire partie du cadre réglementaire international, même si la crise financière n'a pas débuté ici et qu'aucune de nos banques n'a éprouvé de problèmes majeurs ou n'a fait faillite. C'est correct; c'est ce que nous faisons.

Tout ce que je dis, c'est que le problème est non seulement la mise en oeuvre de Bâle III, mais aussi celle des règles comptables, des règles sur les valeurs mobilières et de toute une série de règles de vérification. C'est la combinaison de tous ces éléments qui arrivent en même temps.

Le danger que je signale est que nous voulons un cadre réglementaire solide. Nous voulons que le Canada continue d'être un exemple pour les autres pays. J'ai eu cette conversation avec des gens du BSFI, de la Banque du Canada et d'autres organismes. Tout ce que je dis, c'est que j'espère qu'avec une telle mise en oeuvre extrêmement complexe qui arrive en même temps — je m'inquiète particulièrement pour les petits établissements —, nous ne sommes pas en train de nous perdre dans les détails, en cochant les règles une à une et en nous voilant la face devant les risques qui nous guettent peut-être à l'horizon. Voilà mon point.

Pour ce qui est de l'expression « de manière continue », vous avez tout à raison; c'est ce qui m'est spontanément venu en rédigeant l'exposé. Ce que je voulais dire est que tout le monde comprend que s'il faut prendre des mesures d'urgence pour régler un problème, on peut canaliser toutes les ressources à cette fin,

instead of “run rate” just say “norm” — the day-to-day norm for now and forever, that is quite an enormous commitment of time and resources.

This has not happened yet, and it may not, but what I am flagging here is that what we do not want to be, by having all these things happening at once and maybe not sequenced out, inadvertently creating more risk by diverting all of our resources just to comply.

Senator Moore: This new reporting and the regimes, are they coming out of Basel III or some other regime, or legislation? You must be doing a lot of this now.

Mr. Campbell: We are right in the middle of it now. The rules started to come out in 2009 and 2010. We are in the middle of implementation. That implementation will go on for years. It is primarily Basel, all the capital rules, all the liquidity rules, all the leverage rules. It is also coming out of the Financial Stability Board, of which Mr. Carney is now the chair, it is coming out of the International Accounting Standards Board and it is coming out of the International Organization of Securities Commissions. All of these international bodies are setting rules that Canada has committed to comply with.

We understand that makes sense. I guess it is a bit of a plea for sequencing.

Senator Moore: Phasing in without the onslaught.

Mr. Campbell: That is basically it.

Senator Moore: Mr. Legault, I was listening to you and reading your brief. You said on page 2, fourth paragraph:

Yet we do find some legal uncertainty with the amended definition of “clearing and settlement system” . . . In its place, the concept of jurisdiction has been added. We are unclear as to the scope. . .

Can you tell us a bit about that, whether it means outside of Canada or inside? I am not sure what that means. Tell us what your concern is and what, if anything, you might suggest to this committee that we could recommend in our reporting?

Mr. Legault: Is this page 2?

Senator Moore: Yes, fourth paragraph, Mr. Legault. It starts off, “Yet we do find some legal uncertainty. . .”

Mr. Legault: My colleague will answer the question.

mais si cette situation devient la norme — appelons cela plutôt une « norme » —, pour maintenant et pour toujours, cela monopolisera beaucoup de temps et de ressources.

Rien n’est encore arrivé, et peut-être aussi que rien n’arrivera, mais je dis seulement qu’il ne faut pas créer par mégarde d’autres risques en détournant toutes les ressources simplement pour nous plier aux nouvelles exigences, étant donné que nous avons décidé de tout mettre en oeuvre d’un seul coup, au lieu de procéder par étapes.

Le sénateur Moore : Les nouvelles normes et les nouveaux régimes sont-ils issus de Bâle III ou d’un autre régime ou d’une autre loi? Vous devez actuellement être très occupés avec de tels changements.

M. Campbell : Nous avons les deux mains dedans. Les règles ont commencé à sortir en 2009 et en 2010. Nous sommes en plein coeur de leur mise en oeuvre, ce qui prendra des années. Les règles sont principalement tirées de Bâle III, comme toutes les règles sur les capitaux propres, toutes les règles sur les liquidités et toutes les règles sur les leviers financiers. Elles sont également issues du Conseil de stabilité financière, dont M. Carney est maintenant président, du Conseil des normes comptables internationales et de l’Organisation internationale des commissions de valeurs. Tous ces organismes internationaux adoptent des règles que le Canada s’est engagé à suivre.

Nous comprenons que c’est logique. Je présume que nous vous demandons en quelque sorte de procéder par étapes.

Le sénateur Moore : Bref, vous proposez de les introduire graduellement pour éviter le branle-bas de la mise en oeuvre.

M. Campbell : En gros, c’est exact.

Le sénateur Moore : Monsieur Legault, je vous écoutais en suivant votre suivant exposé. Voici ce que vous dites au quatrième paragraphe de la page 2 :

Toutefois, il subsiste à nos yeux une certaine incertitude juridique concernant la définition proposée dans le projet de loi S-5 en ce qui a trait au système de compensation et de règlement... Cette obligation fait place au concept d’administration. Nous ne sommes pas certains de la portée...

Pourriez-vous brièvement nous dire si cela s’applique à l’intérieur ou à l’extérieur du Canada? Je ne suis pas certain de ce que cela veut dire. Dites-nous ce qui vous préoccupe à ce sujet et ce que vous nous suggérerez, le cas échéant, de recommander dans notre rapport.

M. Legault : Vous avez bien dit à la page 2, n’est-ce pas?

Le sénateur Moore : Oui. C’est le quatrième paragraphe, monsieur Legault. C’est le paragraphe qui commence par « Toutefois, il subsiste à nos yeux une certaine incertitude... »

M. Legault : Je vais laisser ma collègue vous répondre.

Penny-Lynn McPherson, Vice-President, General Counsel and Corporate Secretary, Canadian Payments Association: It is under the Payment Clearing and Settlement Act. It is actually not under our legislation.

We were not involved in any discussions concerning changes to that particular piece of legislation, but it does impact our systems in that they have changed the definition of the clearing and settlement system. Previously it had talked about it including at least three participants, at least one of which was a bank. They have now amended that to indicate it is just a Canadian participant, at least one of which has its head office in a jurisdiction other than the jurisdiction where the head office is of the clearing house.

We just were not sure what they meant.

Senator Moore: Would you say that again?

Ms. McPherson: The proposed wording is it includes at least three participants, at least one of which must be a Canadian participant, and at least one of which is a participant that has its head office in a jurisdiction other than the head office of the clearing house.

When we first read that, we interpreted it to mean they are saying it has to have a Canadian participant —

Senator Moore: Can you give us an example of what that means? Just hypothetically, a couple of institutions, where they are based and how that would walk through, so we can understand what that means, please?

Ms. McPherson: For example, when we first read it we interpreted it to mean, say for one of our systems, that we would have to have the Royal Bank as a participant, but we would also have to have a foreign bank as a participant, such as BNP Paribas, or one like that. The more we looked at, the more we became unsure of whether that is what they were referring to, that there also had to be a foreign participant, or just a participant from another province. It was not clear.

If it is meant to be that it has to include a participant from another jurisdiction outside of Canada, it does not pose a problem for us right now. We do have both domestic and foreign participants, but if we had a situation where we did not it would cause a problem for us.

We were raising it, to have some clarification on what they meant by that.

Senator Moore: What would happen in that situation, in the second hypothetical? You say that would raise a problem. What would that mean to you in terms of the functioning of your system?

Penny-Lynn McPherson, vice-présidente, avocate-conseil et secrétaire générale, Association canadienne des paiements : C'est dans la Loi sur la compensation et le règlement des paiements. Cela ne se retrouve en fait pas dans notre loi.

Nous n'avons pas participé aux discussions concernant les modifications apportées à cette autre loi, mais la modification de la définition de système de compensation et de règlement influe sur nos systèmes. La définition faisait auparavant mention d'au moins trois établissements participants, dont au moins une banque. La nouvelle définition dit qu'il faut au moins que l'un des établissements participants soit canadien et ait son siège social dans une administration autre que celle dans laquelle se trouve le siège social de la chambre de compensation.

Nous n'étions tout simplement pas certains de ce qu'on entendait par là.

Le sénateur Moore : Pourriez-vous répéter?

Mme McPherson : La définition proposée dit qu'un tel système doit inclure au moins trois établissements participants, dont l'un est un participant canadien et l'un a son siège social dans une administration autre que celle dans laquelle se trouve le siège social de la chambre de compensation.

Lorsque nous avons lu cette définition pour la première fois, nous avons cru comprendre qu'il fallait qu'un établissement canadien y participe...

Le sénateur Moore : Pourriez-vous nous donner un exemple de ce que cela veut dire? De manière hypothétique, pourriez-vous prendre s'il vous plaît des établissements au hasard en nous précisant où ils ont leur siège social et en nous expliquant comment le tout se déroulerait pour nous permettre de comprendre ce que cela veut dire?

Mme McPherson : La première fois que nous l'avons lu, nous avons compris que, pour l'un de nos systèmes, par exemple, nous devons obtenir la participation de la Banque Royale, mais aussi celle d'une banque étrangère, comme BNP Paribas. Toutefois, plus nous nous penchions sur la question, moins nous en étions certains; devons-nous obtenir la participation d'une banque étrangère ou tout simplement d'une banque d'une autre province? Ce n'était pas clair.

S'il faut avoir un participant étranger, cela ne nous pose aucun problème en ce moment; nous avons, en effet, des participants canadiens et étrangers. Toutefois, si notre situation changeait, nous éprouverions alors des problèmes de ce côté.

Nous avons soulevé la question, car nous aimerions obtenir quelques éclaircissements à ce sujet.

Le sénateur Moore : Qu'arriverait-il dans cette situation, c'est-à-dire dans la deuxième hypothèse? Vous avez dit que cela poserait un problème. Quelles seraient les répercussions sur le fonctionnement de votre système?

Ms. McPherson: It would raise a question for us in terms of the protections our systems have under the Payment Clearing and Settlement Act. Right now the Bank of Canada designates a system that they feel is systemically important for the financial system. One of our systems, our large-value transfer system, has been designated, which is important in terms of all the legal certainty around the payments and so forth.

We certainly would not want that system to be called into question, based on change of participation.

Senator Moore: Do you have wording or a suggestion for our committee?

The Chair: To add a sidebar to Senator Moore's question, do you expect this to be clarified in discussions with the department or do you expect it to be clarified by regulations, if there are going to be any coming out?

Ms. McPherson: Through either. I think we would want it clear to mean that it maybe involves both. It could be either provincial or external.

The Chair: Have you made your concern as to clarity known?

Ms. McPherson: We have expressed it, yes, to the Bank of Canada, which oversees this particular piece of legislation. We still need to pursue it with the Department of Finance.

The Chair: What I am trying to get at, and perhaps Senator Moore as well, is are you content to leave it as that and work it out after the bill becomes law, if it does?

Ms. McPherson: I think we would prefer more legal certainty in the wording, but obviously we would have to take as broad an interpretation as possible if it is not changed.

Senator Moore: On the last page of your submission, third paragraph:

We believe that regulation of the payments industry should follow a principles-based approach with the objective of being 'light-touch', appropriate to the risk presented to the system and its participants.

What does "light touch" mean and who is doing the touching here? What does that mean?

Mr. Legault: Under the Canadian Payments Act, we are subject to a lot of oversight from the Minister of Finance himself. Also our larger value system has been designated by the Bank of Canada under the oversight of the bank and the Governor of the Bank of Canada.

Mme McPherson : On constaterait des répercussions sur la protection dont profitent nos systèmes en vertu de la Loi sur la compensation et le règlement des paiements. Pour le moment, la Banque du Canada désigne un système qui, selon elle, est important sur le plan systémique. Un de nos systèmes, c'est-à-dire notre système de transfert de paiements de grande valeur, a été désigné, ce qui est important pour la certitude juridique concernant les paiements, et cetera.

Nous ne voudrions sûrement pas que ce système soit remis en question en raison d'un changement sur le plan de la participation.

Le sénateur Moore : Avez-vous quelque chose à nous suggérer?

Le président : Pour ajouter à la question du sénateur Moore, vous attendez-vous à obtenir des éclaircissements au cours de discussions avec le ministère ou au moyen de règlements, si de tels règlements sont pris?

Mme McPherson : Des deux façons. Je pense que nous voudrions qu'il soit clair que cela pourrait concerner les deux, c'est-à-dire les participants provinciaux ou étrangers.

Le président : Avez-vous communiqué vos inquiétudes au sujet de la clarté?

Mme McPherson : Nous les avons communiquées à la Banque du Canada, qui supervise ce projet de loi. Il nous reste toutefois à le faire auprès du ministère des Finances.

Le président : Ce que j'essaie de savoir, et peut-être aussi le sénateur Moore, c'est si vous voulez que les choses restent comme elles sont et négocier le tout une fois le projet de loi adopté, si c'est le cas.

Mme McPherson : Je pense que nous préférierions que le libellé soit plus précis, mais il faudra, de toute évidence, l'interpréter aussi largement que possible s'il n'est pas modifié.

Le sénateur Moore : À la dernière page de votre mémoire, à l'avant-dernier paragraphe, vous dites :

Nous croyons que la réglementation du secteur des paiements devrait suivre une approche à base de principes, et avoir pour objectif d'être « légère », et en rapport avec le risque présenté pour le système et ses participants.

Qu'entendez-vous par « légère » et qui s'en occupe? Qu'est-ce que cela signifie?

M. Legault : En vertu de la Loi canadienne sur les paiements, le ministre des Finances exerce une étroite surveillance à l'égard de nos activités. De plus, notre système de transfert de paiements de grande valeur a été désigné par la Banque du Canada et placé sous la surveillance de la banque et du gouverneur de la Banque du Canada.

What we are getting at here is, on one hand, we would like to see a common oversight framework for all the participants in the payment system. From a CPA perspective, when we have to compete with other types of systems that do not have the same kind of oversight, it is an issue.

We also believe that it should not be rules-based, but should be principles-based, as much as possible, so that it is more flexible. As well, it should be light-touch, which means that there should not be too much regulation or too many specifics, because it is very difficult to be agile in an environment where things change quickly.

We see a lot of changes in technology and payment providers. If you do not have flexibility, it impedes what you can do. We have seen over the years some of the volume that used to be cleared by the CPA moving outside our jurisdiction and, therefore, outside the jurisdiction of the government. We think it is better for the government to have legislation that would be principles-based and light-touch to cover more of the system rather than have a situation where one player is over regulated and others are subject to very few regulations, if any.

Senator Campbell: I am concerned about the term “light touch.” The way we have done business in Canada has allowed us to be a beacon for banking in the world and has allowed us to escape relatively unscathed in a global crisis. Would it not be more practical to worry less about a light touch and concern ourselves more with ensuring that the regulations apply to all who had no regulations and perhaps were operating under a light touch?

Mr. Legault: As I referred to in my comments, you also have to balance the issue of innovation and competition with the safety and soundness of the system. I would agree with you about doing it in a very careful way. Overall, if you have breadth in terms of catching most of the players in the field, then the question becomes how far to take it because if your regulations go too far, you will impede innovation. The question is about the breadth and depth of how far you want to go. As my colleague said earlier, you need a balance, otherwise you may hinder some organizations or the entire system if it is too detailed.

Senator Tkachuk: It is important for the banking system to allow more competition and new entrants into the market because it is helpful for innovation and productivity. I am concerned about your statement on the regulatory implementation exercise. You talked about the fact that this will be difficult for small entrants.

The reason we have sound banking is our regulatory system. We were very lucky we did not have a housing crisis as they had in the United States. Their government policy allowed purchases

En gros, nous aimerions qu’il existe un cadre de surveillance commun s’appliquant à tous les participants du système de paiements. Du point de vue de l’ACP, lorsque nous devons faire concurrence à d’autres types de systèmes qui ne font pas l’objet de la même surveillance, cela devient un problème.

Nous croyons aussi qu’il ne devrait pas être fondé sur des règlements, mais sur des principes, autant que possible, afin qu’il soit plus adaptable. De plus, il devrait être assujéti à une réglementation légère, ce qui veut dire qu’il ne devrait pas être trop réglementé ou trop détaillé, car il est très difficile d’être souple dans un environnement qui change rapidement.

Nous voyons de grands changements sur le plan de la technologie et des fournisseurs de paiement. Un manque d’adaptabilité peut limiter notre marge de manoeuvre. Nous avons constaté, au cours des années, qu’une certaine partie des sommes dont s’occupait l’ACP ne relevait plus de notre compétence et, ainsi, de la compétence du gouvernement. À notre avis, le gouvernement profiterait mieux d’une loi qui serait fondée sur des principes et une réglementation légère, afin de couvrir une plus grande partie du système, plutôt que de se retrouver dans une situation dans laquelle un participant est soumis à un trop grand nombre de règlements, alors que d’autres ne sont assujéttis qu’à un très petit nombre, et parfois aucun.

Le sénateur Campbell : L’expression « légère » me préoccupe. Notre méthode de fonctionnement en affaires nous a permis de devenir un modèle bancaire à l’échelle internationale et de sortir pratiquement indemnes d’une crise mondiale. Ne serait-il pas plus logique de nous préoccuper un peu moins du niveau de réglementation et de veiller plutôt à ce que les règlements s’appliquent à tous ceux qui n’étaient assujéttis à aucun règlement et qui profitaient peut-être justement d’une réglementation « légère »?

M. Legault : Comme je l’ai dit dans mes commentaires, il faut aussi équilibrer la question de l’innovation et de la concurrence avec la sécurité et la solidité du système. Comme vous, je pense qu’il faut procéder très prudemment. En général, si on a une grande portée et qu’on peut intervenir auprès de la plupart des intervenants dans le domaine, alors la question qui s’impose devient « jusqu’où peut-on aller », car si les règlements sont trop contraignants, ils freineront l’innovation. La question est donc de savoir à quel point on veut réglementer. Comme ma collègue l’a dit plus tôt, il faut avoir un équilibre, car une réglementation trop détaillée pourrait ralentir certains organismes ou même le système dans son ensemble.

Le sénateur Tkachuk : Il est important que le système bancaire permette une plus grande concurrence et encourage l’arrivée de nouveaux joueurs sur le marché, car cela favorise l’innovation et la productivité. Ce que vous avez dit au sujet de l’exercice de mise en oeuvre réglementaire m’inquiète; vous avez dit que cela représenterait un défi pour les petits arrivants.

La solidité de notre système bancaire repose sur notre système réglementaire. Nous avons été très chanceux d’échapper à la crise du logement qui a frappé les États-Unis. Leur politique

with no down payment and interest rate reductions, et cetera. All of those policies exacerbated the problem and led to an overvalued housing market. Nonetheless, that is another story.

I am concerned about the regulation. Will it be more difficult for new entrants? After the end of Enron and Bre-X, it took a long time for companies to get comfortable with all the new regulations. Currently in the United States, they are thinking of getting rid of the Sarbanes-Oxley Act because of the difficulties it causes for new entrants to the marketplace. Will this prevent new entrants to the marketplace?

Mr. Campbell: You have put your finger on the concern that I heard from many commentators. Over the first part of the last decade when the rules were changed to allow more competition into what was already a competitive marketplace, an awful lot of new banks came in. We have Canadian Tire Bank, President's Choice Bank and a number of other small banks, which brought additional competition to the marketplace.

It is hard to be specific on cause and effect, but the creation of new banks has slowed considerably over the last little while. Is it because of the current economic environment? Of course when new banks come into Canada we want them to be absolutely sound and to have gone through the proper steps. The worry I have is that inadvertently and with the best intentions in the world, we might be creating an environment where it is harder to bring new competition in. Are we creating an environment where smaller banks, which do not have the complexity of structure and operations but are well run and profitable, are simply not able to address all the requirements in the way that a larger institution can? It is a concern; I hear about it all the time. Will this prevent new competition? It is hard to say, but the concern you flag is one that I have heard quite a bit.

Senator Tkachuk: I was a little disheartened to hear that under the bill the minister will approve purchases over 10 per cent of the capitalization or asset base of the bank. Currently, regulatory permission is required for that.

Mr. Campbell: That is right.

Senator Tkachuk: Will this still require regulatory permission as well as the minister's permission? Will there be two steps?

Mr. Campbell: I think that is exactly what it will be. We chatted about this earlier. As I understand it, OSFI will still be involved in the decision-making. They will still have to pass judgment on whether the acquisition makes sense from a prudential point of view. That part of the Bank Act has not been removed. Following that, there will be input to the minister for his ultimate call. We understand why the minister is doing

gouvernementale permettait d'effectuer des achats sans versement comptant, de réduire les taux d'intérêt, et cetera, ce qui a aggravé le problème et a mené à la surévaluation du marché de l'habitation. Toutefois, il s'agit d'une autre histoire.

Je suis préoccupé au sujet des règlements. Rendent-ils les choses plus difficiles pour les nouveaux arrivants? Après la fin d'Enron et de Bre-X, cela a pris beaucoup de temps avant que les sociétés soient à l'aise avec les nouveaux règlements. Présentement, aux États-Unis, on pense à abroger la loi Sarbanes-Oxley, en raison des difficultés qu'elle cause aux nouveaux arrivants sur le marché. Est-ce que cela va empêcher l'arrivée de nouveaux arrivants sur le marché?

M. Campbell : Vous avez mis le doigt sur la préoccupation qu'ont exprimée un grand nombre d'observateurs. Pendant la première partie de la dernière décennie, un très grand nombre de nouvelles banques sont arrivées lorsque les règlements ont été changés afin de favoriser la concurrence dans un marché déjà très concurrentiel. Nous avons la banque Canadian Tire, la banque Le Choix du Président et plusieurs autres petites banques; elles ont entraîné un accroissement de la concurrence sur le marché.

Il est difficile de préciser la cause et l'effet, mais la création de nouvelles banques a considérablement diminué ces derniers temps. Est-ce en raison de l'environnement économique actuel? Lorsque de nouvelles banques s'établissent au Canada, nous voulons évidemment qu'elles soient solides et qu'elles aient franchi toutes les étapes nécessaires. Ce qui m'inquiète, c'est que sans le vouloir et armés des meilleures intentions, nous créerons, au bout du compte, un environnement où il est difficile d'amener de nouveaux concurrents. Sommes-nous en train de créer un environnement où les petites banques, dont la structure et les activités ne sont pas complexes, mais qui sont bien dirigées et réalisent des profits, ne sont tout simplement pas en mesure de satisfaire à toutes les exigences comme peuvent le faire les plus grandes banques? C'est une préoccupation qui est souvent mentionnée. Est-ce que cela va empêcher les nouveaux concurrents de se joindre au marché? C'est difficile à dire, mais ce n'est pas la première fois qu'on m'en parle.

Le sénateur Tkachuk : J'étais un peu déçu d'apprendre qu'en vertu du projet de loi, le ministre approuvera les achats qui représentent plus de 10 p. 100 de la valeur de l'actif de la banque. Présentement, ce genre de transaction nécessite une permission réglementaire.

M. Campbell : C'est exact.

Le sénateur Tkachuk : Exigera-t-on toujours la permission réglementaire en plus de la permission du ministre? Y aura-t-il deux étapes?

M. Campbell : Je pense que c'est exactement ce qui va arriver. Nous en avons discuté plus tôt. D'après ce que je comprends, le BSIF participera toujours au processus décisionnel; il devra toujours décider si l'achat est logique sur le plan prudentiel. Cette partie de la Loi sur les banques n'a pas été supprimée. Ensuite, le ministre prendra la décision finale. Nous comprenons pourquoi le ministre agit de cette façon. Ce que nous disons, c'est que nous ne

that. The point we are raising is the workability of this 12-month period. We need to think that one through a bit because it could have some unintended consequences, as I said earlier. With the way it would work, because the 10 per cent is now an aggregate 10 per cent, small fry acquisitions could require this heavy duty approval. We understand why the government wants to do this. The minister has a stewardship responsibility, which is another tool in his tool chest. It does have to be workable.

Senator Tkachuk: I am trying to figure out how it will be workable. Let us say that a bank is buying another bank in Chile. Of course, they would all do their due diligence through their accountants, lawyers, negotiators and board reviews — all of the things necessary to make such a purchase. In the end, they decide it would be a good deal for the bank. In such a case, how will the minister make the decision? Will he do due diligence? How much time does he have to do it? Can he take forever to make the decision? Is there a time frame?

Mr. Campbell: This is one of the things about which we would like to have some clarification from the department. We talked about this earlier in the hearings. My sense is that it is a very good idea for all institutions wishing to make acquisitions to keep the minister's office and the regulator informed all the way through the process. Everyone understands the need for business certainty, and that means timely decisions. Everyone, including the department and OSFI, understands that. To say specifically how it would work, we will need to have more conversations with the department on it.

[Translation]

Senator Losier-Cool: I am new to this committee, so the question I am about to ask may perhaps already have been dealt with and answered by other witnesses. Mr. Campbell, I was interested in the next-to-last paragraph on page 4 of your brief where you talk about financial literacy.

[English]

I must admit that, contrary to my colleagues here, I am illiterate when it comes to finance.

[Translation]

In the last sentence, you mention a new government-appointed financial literacy leader. Since this is a new position, how will the appointment process be done? How will he be appointed? What will the hiring criteria be?

[English]

Mr. Campbell: The financial literacy leader is a post that the government itself will create. The government has only recently introduced legislation to create that post and house it within the Financial Consumer Agency of Canada. It is for the government

sommes pas certains qu'une période de 12 mois soit réaliste. Il faut bien y réfléchir, car comme je l'ai dit plus tôt, cela pourrait entraîner des conséquences inattendues. Étant donné que le 10 p. 100 correspond maintenant à un 10 p. 100 pour l'ensemble, l'acquisition de petites institutions financières pourrait être soumise à un processus d'approbation très poussé. Nous comprenons pourquoi le gouvernement désire agir ainsi; le ministre a une responsabilité de gérance, ce qui représente un autre outil. Il faut que ce soit réaliste.

Le sénateur Tkachuk : J'essaie de comprendre comment cela pourrait fonctionner. Disons qu'une banque achète une autre banque au Chili. Évidemment, elle passerait par toutes les étapes avec ses comptables, ses avocats, ses négociateurs et son conseil d'administration — tout ce qui est nécessaire pour réaliser un tel achat. Au bout du compte, elle décide qu'il s'agit d'une bonne affaire. Dans ce cas, comment le ministre prendra-t-il sa décision? Fera-t-il preuve de diligence raisonnable? De combien de temps dispose-t-il? Peut-il prendre tout le temps qu'il désire pour parvenir à une décision? Y a-t-il une échéance?

M. Campbell : C'est l'un des éléments sur lesquels nous aimerions obtenir des précisions de la part du ministère. Nous en avons parlé plus tôt au cours des audiences. À mon avis, toutes les institutions qui souhaitent faire des achats ont intérêt à tenir le Cabinet du ministre et l'autorité de réglementation au courant tout au long du processus. Tout le monde comprend que la certitude est importante en affaires, ce qui signifie que les décisions doivent être prises à temps. Tout le monde, y compris le ministère et le BSIF, comprend cela. Nous devons en discuter davantage avec le ministère pour être en mesure de décrire précisément comment cela va fonctionner.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : Je suis nouvelle au sein de ce comité, alors la question que je vais poser aura peut-être déjà été posée et d'autres témoins y auront déjà répondu. Monsieur Campbell, j'ai été interpellée par l'avant-dernier paragraphe de la page 4 de votre présentation, où vous parlez de la littéracie financière.

[Traduction]

Je dois admettre que, contrairement à mes collègues, je ne connais pas grand-chose aux finances.

[Français]

Vous parlez à la dernière phrase d'un nouveau responsable de la littéracie financière nommé par le gouvernement. Puisqu'il s'agit d'un nouveau poste, comment se fera le processus de nomination? Comment sera-t-il nommé? Quels seront les critères d'embauche?

[Traduction]

M. Campbell : Le gouvernement créera le poste de chef du développement de la littératie financière. Ce n'est que récemment que le gouvernement a proposé la loi pour créer ce poste et l'intégrer à l'Agence de la consommation en matière financière du

to decide how they will go about naming the leader and setting the criteria. We take great interest in this because we are strong supporters of the need for financial literacy. We hope that that position is filled soon, but how it is done and the actual selection will be up to the government.

Senator Losier-Cool: I will ask my question of the minister.

Senator Massicotte: Mr. Campbell, is this the first time you have been before us since you were named president of the Canadian Bankers Association?

Mr. Campbell: It is.

Senator Massicotte: Congratulations. I am glad to see you in this position.

Mr. Campbell: Thank you very much. I appreciate that.

Senator Massicotte: Both of you said that Bill S-5 lacks specificity and certainty and that in business, as in everyday life, we like certainty. I presume you shared your thoughts with the Minister of Finance, that they are aware of the improvements you wanted, but obviously they did not listen to you, for whatever reason.

Is that the case? Are they aware of your suggested improvements but, after a full hearing, they did not agree with you?

Mr. Campbell: We are in regular conversation with the department. We reviewed the bill when it came out. One has to analyze it and think it through. We have commented to them on the provision I mentioned. They are thinking about what we have said. What I have said to you I have said to them as well, and they are thinking about it.

Senator Massicotte: Have they responded?

Mr. Campbell: I think they are in the process of digesting what we said.

Senator Massicotte: Will they make an amendment to the act?

Mr. Campbell: I do not know. That is their call.

[*Translation*]

Mr. Legault: It is different for us because we are not subject to review every five years. We have the advantage of being able to introduce amendments when the Bank Act is reviewed.

We have been told that it was just a technical revision affecting payments and we were aware of that. Most of our recommendations were accepted. As for the more fundamental recommendations, dealing with aspects of legislative policy, we

Canada. Il revient au gouvernement de décider comment il va procéder à la nomination du chef et d'établir les critères. Cela nous intéresse beaucoup, car nous appuyons fortement la nécessité d'une littératie financière. Nous espérons que ce poste sera pourvu bientôt, mais il reviendra au gouvernement de décider comment cela se fera et qui sera nommé.

Le sénateur Losier-Cool : Je poserai donc ma question au ministre.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Campbell, est-ce la première fois que vous comparez devant nous depuis que vous avez été nommé président de l'Association des banquiers canadiens?

M. Campbell : Oui.

Le sénateur Massicotte : Félicitations. Je suis heureux de voir que vous occupez ce poste.

M. Campbell : Merci beaucoup. Je vous en suis reconnaissant.

Le sénateur Massicotte : Vous avez dit, tous les deux, que le projet de loi S-5 manquait de précision et de certitude et que dans les affaires, comme dans la vie quotidienne, on aime la certitude. Je présume que vous en avez parlé avec le ministre des Finances, et qu'au ministère, on est au courant des améliorations que vous désirez apporter, mais il est évident que pour une raison quelconque, on ne vous a pas écouté.

Est-ce le cas? Ces gens sont-ils au courant des améliorations que vous avez suggérées et s'y sont-ils déclarés opposés, après une audience complète?

M. Campbell : Nous sommes en communication avec les fonctionnaires du ministère. Nous avons examiné le projet de loi lorsqu'il a été présenté; il est important de l'analyser et de bien y réfléchir. Nous leur avons envoyé nos commentaires au sujet de la disposition que j'ai mentionnée. Ils y réfléchissent. Je leur ai dit la même chose qu'à vous, et ils examinent la question.

Le sénateur Massicotte : Ont-ils répondu?

M. Campbell : Je pense qu'ils sont encore en train d'absorber ce que nous leur avons dit.

Le sénateur Massicotte : Vont-ils modifier la loi?

M. Campbell : Je ne sais pas. La décision leur appartient.

[*Français*]

M. Legault : C'est différent pour nous, car nous ne sommes pas sujets à la révision tous les cinq ans. C'est un avantage que nous avons de pouvoir présenter des amendements lorsque la révision de la Loi sur les banques se fait.

On nous avait avisés que c'était uniquement une révision technique pour ce qui en était des paiements, et nous en étions conscients. La plupart de nos recommandations ont été acceptées. Pour ce qui est des recommandations qui sont plus

understand that they have to be made by the task force, which has to report by the end of the year. We will start discussions with the minister's office when the report is made public.

[English]

Senator Massicotte: For the Bank Act this is like a five-year regular sunset review. There may have been other issues that you wanted to bring forth, but the government decided to make it a technical review. Are there any issues on your shopping list that you are disappointed are not being dealt with? Is there something missing?

Mr. Campbell: No. When the minister announced the consultations on the review of the Bank Act, he said clearly that, given everything that has happened elsewhere in the world, this would be a technical review because we are still in the implementation of all of that. With that in mind we said that we understood. We actually agreed because we needed to have the dust settle from everything else that is going on before we take on anything larger.

Having said that, you always have to reset the clock on the five-year review. Since he said it was a technical review this time, we focused our minds on that and we presented a series of technical issues. The government has responded to some of them. We think the process has been appropriate.

Mr. Legault: I would give basically the same answer as I gave to Senator Smith earlier. There were only a couple of issues, and we will have another opportunity to discuss them further. We are in constant communication. We have a memorandum of understanding with both the Department of Finance and the Bank of Canada, given that we are under their oversight. We always have good communication. So far this review has been going as intended from a technical standpoint, and we look forward to the next step.

Senator Massicotte: Two or three of your most important member banks have decided to withdraw their cooperation from the ombudsman that the government set up relative to consumer complaints. They do not agree and do not want to be part of the process.

I find that very disturbing. Quite bluntly, the banks have the self-interest of their own shareholders and their own management. They are withdrawing from the process and now consumers have to go directly to the bank and ask for resolution of their issue. However, it does not work that way. That is not a fair process.

I suspect you will say that that is the banks and has nothing to do with you.

fondamentales, comportant des aspects de politiques législatives, nous comprenons qu'elles doivent être prises par le groupe de travail qui doit faire rapport d'ici la fin de l'année. Nous poursuivrons les discussions, lorsque le rapport sera rendu public, avec le bureau du ministre.

[Traduction]

Le sénateur Massicotte : Pour la Loi sur les banques, c'est comme un réexamen quinquennal normal. Vous vouliez peut-être proposer d'autres questions à étudier, mais le gouvernement a décidé de procéder à un examen technique. Y a-t-il d'autres questions sur lesquelles vous auriez aimé qu'on se penche? A-t-on laissé quelque chose de côté?

M. Campbell : Non. Lorsque le ministre a annoncé les consultations au sujet du réexamen de la Loi sur les banques, il a clairement indiqué qu'étant donné tout ce qui se passe ailleurs dans le monde, il s'agirait d'un examen technique, car nous sommes encore en train de mettre tout cela en oeuvre. Nous avons dit que nous comprenions. En fait, nous étions d'accord, car nous avons besoin de laisser la poussière retomber avant de nous attaquer à de plus gros changements.

Cela dit, il faut toujours garder en tête le réexamen quinquennal. Étant donné qu'il a dit qu'il s'agissait d'un examen technique cette fois-ci, nous nous sommes concentrés là-dessus et nous avons présenté une série de questions techniques. Le gouvernement a répondu à certaines d'entre elles. À notre avis, le processus a été approprié.

M. Legault : Je vous donnerais essentiellement la même réponse que celle que j'ai fournie au sénateur Smith plus tôt. Il restait seulement deux ou trois questions, et nous aurons l'occasion d'en discuter plus tard. Nous sommes en communication constante; en effet, nous avons un protocole d'entente avec le ministère des Finances et avec la Banque du Canada, qui ont tous les deux un droit de regard sur nos activités. Nous maintenons toujours une bonne communication. Jusqu'ici, l'examen s'est déroulé comme prévu d'un point de vue technique, et nous avons hâte à la prochaine étape.

Le sénateur Massicotte : Deux ou trois des banques comptant parmi les membres les plus importants de votre organisation ont décidé de ne plus collaborer avec l'ombudsman que le gouvernement a mis en place pour traiter les plaintes des clients. Elles ne sont pas d'accord et ne veulent pas participer au processus.

Je trouve cela très troublant. Pour parler franchement, les banques protègent les intérêts de leurs actionnaires et de leurs gestionnaires. Elles se retirent du processus, ce qui oblige maintenant les clients à se rendre directement à la banque et à demander qu'on règle leur problème. Toutefois, les choses ne devraient pas se passer comme cela; il ne s'agit pas d'un processus équitable.

Je présume que vous allez dire qu'il s'agit des banques et que cela n'a rien à voir avec vous.

Mr. Campbell: No, I actually have an answer for you.

Senator Massicotte: Either another solution has to be found or the government will have to impose a solution on you, because it is not right for your customers or the industry.

Mr. Campbell: With respect, senator, I will differ a little with some of your underlying assumptions. All of the banks and all of the customers of all of the banks, including the two that are no longer with OSFI —

Senator Massicotte: Which are the two?

Mr. Campbell: They are Royal Bank and TD.

All customers have access to a full and independent third-party consumer dispute resolution system. There is choice in who they can use. Some banks use OSFI and some banks use ADR ombudsman, but it is third party and it is the same kind of process.

The government has announced that they want to establish regulations to set some standards for those third parties, and we are eager and willing to sit down with them to help develop those standards to, in effect, codify. However, it is absolutely not the case that the customers of those banks do not have access to a third-party independent process. It is just a different provider.

Senator Massicotte: Why did they withdraw?

Mr. Campbell: I do not want to speak for them because they took their own decisions. However, it is not that they have withdrawn from the system. Quite the opposite; they simply have a new provider, and customers of those two banks have full access to a dispute resolution system.

We believe in this very strongly. We created this whole system in the mid-1990s. It is kind of a model for the world. I personally believe that it works very well.

I want to reiterate and make very clear that no customer is left in the lurch. They have access to a full, complete and proper consumer redress service.

Senator Massicotte: One that two banks do not agree with, so they obviously favour one over the other.

Mr. Campbell: Some use X; some use Y.

Senator Oliver: My question is an extension of the second question asked by Senator Massicotte. We have before us two very senior financial organizations, the Canadian Bankers Association and the Canadian Payments Association. The Canadian Payments Association said in their statement:

At the onset of the 2012 review, the CPA was advised by the Department of Finance that the purpose of this process, as it pertained to the payments system, was only to consider

M. Campbell : Non; en fait, je vais répondre à la question.

Le sénateur Massicotte : Il faut qu'on trouve une autre solution ou que le gouvernement en impose une, car ce n'est pas juste pour les clients ni pour l'industrie.

M. Campbell : Monsieur le sénateur, avec tout le respect que je vous dois, je ne suis pas d'accord avec quelques-unes de vos suppositions. Toutes les banques et tous leurs clients, y compris les deux banques qui ne sont plus avec le BSIF...

Le sénateur Massicotte : Quelles sont ces deux banques?

M. Campbell : La Banque Royale et la Banque TD.

Tous leurs clients ont accès à un mécanisme de règlement des différends indépendant et complet. Ils ont le choix. Certaines banques utilisent le BSIF et d'autres, le Bureau de l'ombudsman des services bancaires, mais il s'agit de tierces parties et le processus demeure le même.

Le gouvernement a annoncé qu'il voulait prendre des règlements afin d'établir certaines normes pour ces tierces parties; nous sommes tout à fait disposés à discuter avec ses représentants pour les aider à mettre ces normes au point et à les codifier. Toutefois, il est carrément faux de penser que les clients de ces banques n'ont pas accès à un processus indépendant; elles font seulement appel à un fournisseur différent.

Le sénateur Massicotte : Pourquoi se sont-elles retirées du processus?

M. Campbell : Je ne veux pas parler en leur nom, car il s'agit de leur décision. Toutefois, elles ne sont pas retirées du mécanisme. C'est en fait le contraire; elles ont simplement un nouveau fournisseur, et leurs clients ont pleinement accès à un mécanisme de règlement des différends.

Nous croyons vraiment en ce type de mécanisme; nous l'avons créé au milieu des années 1990. Il est devenu, en quelque sorte, un modèle sur la scène internationale. À mon avis, il fonctionne très bien.

Je le répète, les clients ne sont pas laissés en plan. On leur offre un service de recours complet et adéquat.

Le sénateur Massicotte : Un service auquel deux banques ne font pas confiance; il est évident qu'elles préfèrent l'un à l'autre.

M. Campbell : Certaines banques utilisent un type de mécanisme, alors que d'autres en utilisent un autre.

Le sénateur Oliver : Ma question fait suite à la deuxième question du sénateur Massicotte. Nous avons avec nous deux organismes financiers très bien établis, c'est-à-dire l'Association des banquiers canadiens et l'Association canadienne des paiements. Dans son exposé, l'Association canadienne des paiements a déclaré :

Dès le début, le ministère des Finances a informé l'ACP que l'objet du processus d'examen de la législation financière de 2012, pour ce qui est du système de paiement, se limiterait

technical amendments to the legislation because the broader policy, or fundamental underpinnings, of the system is being examined. . .

Is the tail wagging the dog? Is this a unilateral act? What is the role of Parliament? Five years is a long period of time. When you are going to have a review, what if they had said, “We are only going to look at sections 6 and 7 of the whole act, so do not bother discussing anything else.” When will someone stand up and say, “We have some say in this too?” Is there an undertaking that, for the next five years, there will be a full and complete policy review of this Bank Act, or will we again say that we have had some rough times in the economy, so let us just look at a couple more technical things to make sure we are safe and sound. It seems to me that there should be a role for the legislative branch to have a full and complete review. However, it seems that you two were told by the department, “Do not bring us anything whatsoever but small little things that are technical because that is all we want to look at for the last five years.” It seems to me we are all missing the boat, you two major organizations and the legislative branch, by not saying that we feel it is time we looked at a few substantive policy things to make our system better.

Why have you not done better to protect Canadian citizens by saying, “Let us have a look at the real policy behind our financial system?” It is not that perfect.

Mr. Legault: As I mentioned earlier, basically the CPA is not subject to the five-year review of the Bank Act. From a payments perspective, it is really an opportunity to look at some provisions that the government finds it easier to review during that review of the Bank Act.

From that perspective, when we were told that they would consider some technical amendments, given that the minister had already appointed the Task Force to review the whole payments system, we did not feel there was a gap. We felt that it was fine and that we could look at those amendments. We did provide, as I mentioned earlier, a couple of other suggestions regarding our framework. However, we understand that will probably be looked at when the Task Force reports. We will make the opportunity to raise those issues again.

Mr. Campbell: From our perspective, since 2008-09, there have been so many rules on you name it — capital, liquidity, leverage, domestic consumer rules, et cetera — coming out sequentially from domestic and international authorities. It is literally all we can do to absorb those and deal with them. We are still digesting them. Therefore, it made sense when the government said, “Given all that is happening on the international side and the fact that we have made, and are in the middle of making, a whole series of changes driven by the financial crisis, when looking at the Bank Act this time, we will just entertain technical amendments.” I understand your concern, but it did make sense to us in that

à étudier des modifications techniques à la législation, vu que les fondements de politique plus vastes ou essentiels du système sont à l'étude...

Qui mène le bal? S'agit-il d'un acte unilatéral? Quel est le rôle du Parlement? Cinq ans, c'est long. Lorsque vous vous préparez à procéder à un examen, que se passerait-il si on déclarait que seuls les articles 6 et 7 de la loi seront étudiés, et qu'il ne vaut donc pas la peine de discuter de quoi que ce soit d'autre? Quand quelqu'un aura-t-il le courage d'affirmer : « Nous avons aussi notre mot à dire »? Prend-on l'engagement de procéder à un examen complet des politiques de la Loi sur les banques au cours des cinq prochaines années, ou se contentera-t-on encore de déclarer que l'économie ne va pas bien, et qu'on devrait seulement se pencher sur quelques détails techniques pour s'en tirer sans trop de dommages? À mon avis, le pouvoir législatif devrait être en mesure d'exiger un examen complet. Toutefois, il me semble que le ministère vous a enjoint de ne lui présenter que des petites questions techniques, en affirmant que c'est tout ce qu'il aura le temps d'examiner concernant ce qui s'est produit au cours des cinq dernières années. Je pense que nous ratons tous le coche — c'est-à-dire vos deux associations et le pouvoir législatif — en ne disant pas qu'il est temps d'examiner quelques éléments importants des politiques, afin d'améliorer notre système.

Pourquoi n'avez-vous pas mieux protégé les Canadiens en insistant pour qu'on examine les politiques réelles sur lesquelles se fonde notre système financier? Elles sont loin d'être parfaites.

M. Legault : Comme je l'ai dit plus tôt, essentiellement, l'ACP n'est pas assujettie à l'examen quinquennal de la Loi sur les banques. En ce qui concerne les paiements, il s'agit vraiment d'une occasion de se pencher sur certaines des dispositions que le gouvernement trouve plus faciles à étudier au cours de cet examen.

De ce point de vue, lorsqu'on nous a dit qu'on envisagerait certains changements techniques, nous ne pensions pas qu'il y avait une lacune, étant donné que le ministre avait déjà donné au groupe de travail la tâche d'examiner les systèmes de paiement. Nous pensions que tout était bien et que nous pourrions examiner les changements. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons fait quelques autres suggestions au sujet de notre cadre de travail. Toutefois, nous croyons savoir qu'on ne les étudiera probablement que lorsque le groupe de travail présentera son rapport. Nous profiterons de l'occasion pour soulever de nouvelles questions.

M. Campbell : De notre point de vue, depuis 2008-2009, les autorités nationales et internationales ont pris, l'une après l'autre, tellement de règlements sur à peu près tout — les capitaux, les liquidités, les leviers financiers, les règlements nationaux sur les consommateurs, et cetera. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de les absorber et de nous y adapter. Nous sommes encore en train d'apprendre à les connaître. Ainsi, nous avons trouvé logique que le gouvernement décide qu'étant donné tout ce qui se passe sur la scène internationale, et en raison du fait qu'il a entrepris une série de changements pour réagir à la crise financière, il n'étudiera, pour cette fois, que les amendements

context. We are still digesting the range of changes and will be for some years to come. At some point, of course, I think everybody needs to stop and do stock taking about what has gone on here. However, in the context of this particular review, the government's call actually made sense to us.

Senator Oliver: The interests of all Canadians are at stake. It seems to me that some other witnesses who appeared before us on this same bill said that they went to see the Department of Finance and made representations to them, and the Department of Finance made representations back. In terms of things that are supposed to be important to us these days, such as accountability and transparency, they seem to be lacking. Somehow I would like to see a system where all of these matters are broadened and brought before a forum and a venue such as this, in which the public can participate and the representatives of the public can put questions to people like you, to the department and to ministers for a more thorough review. I am hoping that, in five year's time, we do not once again hear that the minister has decided to only look at two small sections for our five-year review. Canadians will be the big losers. Sooner or later, someone has to stand up and say "We count too."

Senator Massicotte: Senator Tkachuk made a comment about competition. It is the backbone of our market system. Unless you want every transaction regulated, you must have competition to satisfy everyone's interests. That is the essence of the market system. It is fundamental. Senator Tkachuk made the proper observation that the banking system in Canada has a reasonable level of competition, but not an ideal level. The American system has its consequences, but it would be ideal to have more competition in Canada. In the last 20 or 30 years we have had this discussion, we have experimented with different forms of competition. Some American credit cards, and so on, came to the system, but most experts would still say that there are a couple of sectors where there is a lack of service because of lack of competition. It is probably the rule there because of small, domestic businesses. I know you have said in the past that there is adequate competition and people are adequately serviced. However, if you presume that we wanted to cause more competition, what could be done to get there?

Mr. Campbell: I hear that question a lot, and I have thought about it quite a lot. First, we have 70 banks in Canada. People focus on the big five, but we have 70. What is the magic number? Is 80 a better number? I do not know. We have 70 banks; it is an intensely competitive marketplace. You comment on the United States. I would not want to have the United States as a model for any banking system. We have a very good model here. People

techniques lors de l'examen de la Loi sur les banques. Je comprends vos préoccupations, mais pour nous, c'était logique dans le contexte. Nous n'avons pas fini d'assimiler les nombreux changements; il nous faudra encore quelques années en fait pour y arriver. À un certain moment, bien entendu, je pense que tout le monde doit s'arrêter et faire le point. Toutefois, dans le contexte de cet examen, la décision du gouvernement nous semblait logique.

Le sénateur Oliver : Les intérêts de tous les Canadiens sont en jeu. Il me semble que d'autres témoins ont comparu devant nous au sujet du projet de loi, et ils ont dit qu'ils avaient exposé leur point de vue au ministère des Finances, et que le ministère leur avait fait part du sien. Il me semble qu'on ne s'occupe pas assez des choses qui devraient être importantes pour nous ces jours-ci, c'est-à-dire la reddition de comptes et la transparence. J'aimerais voir en place un système où toutes ces questions seraient exposées dans une réunion comme celle-ci et un forum auquel le public pourrait participer et dans lequel il pourrait poser des questions à des gens comme vous, ainsi qu'aux fonctionnaires du ministère et au ministre, afin d'obtenir un examen plus complet. J'espère que, dans cinq ans, on ne nous apprendra pas encore que le ministre a décidé d'examiner seulement deux petits articles dans le cadre de l'examen quinquennal. Les Canadiens seront les grands perdants dans cette affaire. Tôt ou tard, quelqu'un doit avoir le courage de dire : « Nous aussi, nous sommes importants ».

Le sénateur Massicotte : Le sénateur Tkachuk a parlé de la concurrence. C'est d'ailleurs l'épine dorsale de notre régime de marché. En effet, à moins que vous vouliez que chaque transaction soit réglementée, il faut une certaine concurrence pour satisfaire les intérêts de tout le monde. C'est l'essence même du régime de marché. C'est essentiel. Le sénateur Tkachuk a observé, à juste titre, que le système bancaire du Canada comporte un niveau raisonnable de concurrence, mais qu'il n'est pas encore idéal. Le système américain a ses défauts, mais il serait idéal d'avoir plus de concurrence au Canada. Ces 20 ou 30 dernières années, nous en avons discuté et nous avons fait l'essai de différentes formes de concurrence. Nous avons intégré certaines cartes de crédit américaines à notre système, mais la plupart des spécialistes s'entendent pour dire qu'il existe toujours quelques secteurs qui présentent des lacunes sur le plan des services offerts, car la concurrence est insuffisante. C'est probablement à cause de la présence des petites entreprises canadiennes. Je sais que vous avez déjà dit que la concurrence était adéquate et que les gens avaient accès aux services appropriés. Toutefois, si nous voulions intensifier la concurrence, que pourrait-on faire, à votre avis?

M. Campbell : On me pose souvent cette question, et j'y ai beaucoup réfléchi. Tout d'abord, nous avons 70 banques au Canada. Les gens ne tiennent compte que des cinq plus importantes, mais nous en avons 70. Quel est le nombre magique? Est-ce qu'il vaudrait mieux en avoir 80? Je ne sais pas. Nous avons 70 banques; il s'agit donc d'un marché extrêmement concurrentiel. Vous avez parlé des États-Unis; je

look at the United States and say, “Whoa, they have 8,000 banks, “ but many of those banks have one branch in a little crossroads town.

If you look at major metropolitan centres and the share of the largest banks, it is no different than in Canada. In some cases, it is considerably less. We actually have a good system here and lots of competition. Is more competition desirable? What is the steady run rate of competition? Is there an optimum level? That is a question that could be debated for ever. Do we welcome more competition? Absolutely. What can we do to get more? In the 2001 round of the Bank Act review, the rules were changed to encourage more competition, and a lot more banks did come. You mentioned a few yourselves. They allowed commercial interests to own small banks and people took advantage of that. Regulatory pendulums do swing. It did not happen in Canada, but you understand it around the world. The regulatory pendulum is now on us never going through what we saw in 2007-08 and again in 2009. Therefore, there will be a real clamp down. One has to worry about the long term effects of that on innovation and competition.

I am not making predictions here or being unduly doom and gloom, but I think it is a legitimate question to ask. We do not know the answer because we are right in the middle of it, but it is a question that many people pose.

Senator Massicotte: How would you cause more competition?

Mr. Campbell: Well, I would have to think a little more about that. I think we actually have a very open system in Canada compared to many other jurisdictions in the world. I think the results speak for themselves. If we were having this conversation in 1995, I would not be telling you that there are 70 banks in Canada. They are here now; it is a pretty open system.

The Chair: Mr. Legault, Mr. Campbell and your associates, we appreciate very much you taking the time to be with us today in our consideration of Bill S-5. It has been a good exchange and interesting discussion.

Colleagues, we will meet again tomorrow morning at 10:30 when we will proceed with a clause-by-clause examination of the bill.

(The committee adjourned.)

ne voudrais utiliser leur modèle bancaire pour rien au monde. Le nôtre est très bon. Les gens se disent : « Wow! Il y a 8 000 banques aux États-Unis. » Toutefois, un grand nombre de ces banques ont seulement une succursale dans une petite ville perdue.

La situation concernant la place qu'occupent les banques les plus importantes dans les grands centres métropolitains n'est pas différente de celle qui a cours au Canada; dans certains cas, ces banques occupent même une place beaucoup moins importante. Nous avons un bon système et le niveau de concurrence est stimulant. Devrait-il y avoir plus de concurrence? Quel est le meilleur niveau de concurrence? Existe-t-il un niveau idéal? On pourrait débattre la question pendant longtemps. Serions-nous prêts à accueillir de nouveaux concurrents? Absolument. Que pouvons-nous faire à ce sujet? Lors de l'examen de la Loi sur les banques, en 2001, on a changé les règlements dans le but de favoriser la concurrence, et le nombre de nouvelles banques a augmenté considérablement. Vous en avez d'ailleurs mentionné quelques-unes. On a permis à des intérêts commerciaux de posséder de petites banques, et les gens en ont profité. Dans le domaine de la réglementation, il y a des mouvements de va-et-vient. Cela ne s'est pas produit au Canada, mais on l'a vu partout dans le monde. En ce moment, on a tendance à prendre des mesures de réglementation pour ne jamais vivre ce qui s'est passé en 2007-2008, ainsi qu'en 2009. Ainsi, on assistera à un resserrement réel. On peut s'inquiéter des effets à long terme de ce resserrement sur l'innovation et la concurrence.

Je n'essaie pas de faire des prévisions ni de jouer au prophète de malheur, mais je pense qu'il s'agit d'une question légitime. Nous ne connaissons pas la réponse, car les arbres nous cachent la forêt, mais un grand nombre de personnes l'ont posée.

Le sénateur Massicotte : Comment procéderiez-vous pour accroître la concurrence?

M. Campbell : Eh bien, je dois y réfléchir un peu plus. En fait, je pense que notre système est très ouvert comparativement à un grand nombre d'autres systèmes dans le monde. Je pense que les résultats en témoignent. Si nous étions en 1995, je ne vous dirais pas qu'il y a 70 banques au Canada. Pourtant, elles existent maintenant; il s'agit donc d'un système assez ouvert.

Le président : Merci, messieurs Legault et Campbell et merci à vos associés d'avoir été avec nous aujourd'hui, afin de nous aider dans notre étude du projet de loi S-5. La discussion a été très intéressante.

Chers collègues, nous nous réunirons demain matin, à 10 h 30, pour l'étude article par article du projet de loi.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Thursday, December 15, 2011

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill S-5, An Act to amend the law governing financial institutions and to provide for related and consequential matters, met this day at 10:31 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Michael A. Meighen (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, colleagues. We are here to proceed with clause-by-clause consideration of Bill S-5. Before doing so, I thought it might be helpful, given our discussion yesterday, to ask officials from the department to come back and provide a little bit of additional, if not repeat, clarification on what they were telling us when they appeared previously.

Back again for a repeat appearance are Mr. Jeremy Rudin, Ms. Jane Pearse, Ms. Eleanor Ryan and Ms. Leah Anderson. In the audience we have other senior officials, so we are well supported here.

Colleagues, you will remember that yesterday two questions were raised, primarily by Senator Moore, the first dealing with the brief of the Canadian Payments Association and the second dealing with a comment in the brief of the Credit Union Central of Canada.

With respect to the brief of the Canadian Payments Association, you will recall that they thought it would be helpful to clarify the amended definition of “clearing and settlements system” in the Payment Clearing and Settlement Act as proposed in Bill S-5, and specifically the scope of the term “jurisdiction” and whether it means outside of Canada or simply outside of a province.

I have just reread the briefing notes, which all senators received, and I think there is a reference to that in them, but perhaps one of you might comment on that.

Second, yesterday the Credit Union Central of Canada suggested that section 427 of the Bank Act has been marginalized and they would propose that its ongoing utility and necessity be reviewed.

With respect to that second item, section 427, we did discuss this. Sometimes one forgets quickly, so perhaps I could read from the transcript to help us in our consideration of section 427.

The Chair: Ms. O'Connor, I do not want to put words in your mouth. I am looking at page 4, the last paragraph of your brief in connection with what Senator Moore was asking you questions about. Do I gather that your bottom line position is you think there is a need for a more thorough review of the policy and technical issues surrounding the

OTTAWA, le jeudi 15 décembre 2011

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi S-5, Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives, se réunit aujourd'hui, à 10 h 31, pour procéder à l'étude article par article du projet de loi.

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, chers collègues. Nous procédons aujourd'hui à l'étude article par article du projet de loi S-5. Compte tenu de la discussion que nous avons eue hier, j'ai pensé qu'il serait utile, avant d'entamer cette étude, que les représentants du ministère comparaissent à nouveau devant nous pour clarifier certains éléments dont ils nous ont déjà fait part ou tout simplement pour les réitérer.

Nous recevons donc encore une fois M. Jeremy Rudin, Mme Jane Pearse, Mme Eleanor Ryan et Mme Leah Anderson. D'autres hauts fonctionnaires sont également dans la salle, alors nous sommes bien entourés.

Vous vous souvenez, chers collègues, que deux questions ont été soulevées hier, principalement par le sénateur Moore. La première concerne le mémoire présenté par l'Association canadienne des paiements et la deuxième est liée à un commentaire formulé dans le mémoire de la Centrale des caisses de crédit du Canada.

Dans son mémoire, l'Association canadienne des paiements indique qu'il serait utile de clarifier la définition modifiée de « système de compensation et de règlement » selon la Loi sur la compensation et le règlement des paiements que propose le projet de loi S-5, en particulier la portée du terme « administration », pour déterminer s'il signifie à l'extérieur du Canada ou simplement d'une province.

Je viens tout juste de relire les notes d'information, que tous les sénateurs ont reçues, et je crois qu'on y aborde ce sujet, mais peut-être que l'un d'entre vous pourrait formuler des commentaires là-dessus.

Deuxièmement, les représentantes de la Centrale des caisses de crédit du Canada ont déclaré hier que la sûreté prévue à l'article 427 de la Loi sur les banques a été marginalisée et ont proposé que son utilité et sa nécessité soient examinées.

Nous avons eu une discussion au sujet de cet article 427. Puisque parfois on oublie vite, je vais lire pour nous aider un extrait de cette discussion.

Le président : Madame O'Connor, je ne voudrais pas vous prêter des mots. Je suis au dernier paragraphe de la page 4 de votre mémoire — c'est-à-dire ce sur quoi vous interrogeait le sénateur Moore. Si je comprends bien, vous êtes d'avis qu'il est nécessaire de mener un examen plus approfondi de la politique et des questions techniques en ce

whole matter of personal property security in Canada, but, in the meantime, you are prepared to or can live with what is proposed here?

Ms. O'Connor: That is right.

Ms. Goulard: To clarify, we have had this discussion with the Department of Finance, and they have also agreed this would be a good subject for a discussion after the bill is passed. They also recognized that the amendments they put forward are meant to clarify a situation that was becoming a little more murky because of the Supreme Court of Canada decision, and they wanted to lay the groundwork to clear it up but agree this is something that would be subject to review. The law reform commission had looked at this issue several years ago and suggested that this particular provision be reviewed as well.

Continuing on later:

Senator Moore: Ms. Goulard, with regard to section 427 of the Bank Act, you said that security has been marginalized and no longer needed. In your submission, did you request that the section be repealed?

Ms. Goulard: Yes, we did.

Senator Moore: What response did you receive?

Ms. Goulard: The response we got was that this section actually required more study. It was a policy decision outside the framework of technical amendment and required further discussion with other groups, rather than the small stakeholder groups only.

To deal first with section 427 with that background of our discussion during our previous hearing, I will turn the floor over to Mr. Rudin.

Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you very much, but I will ask Ms. Pearse to speak to that.

Jane Pearse, Director, Financial Institutions Division, Department of Finance Canada: I appreciate knowing what the position of the Credit Union Central was.

I think what you heard there was that the amendment that we are proposing in Bill S-5 is a very technical one to respond to the Supreme Court of Canada issue that was raised. It does not address the broader question that was brought forward to you of whether this clause should have a greater policy review in the future.

As was noted by Ms. Goulard of Credit Union Central, the amendment in Bill S-5 is very narrowly focused on a request for a view that came forward from the Supreme Court of Canada that there was a lack of clarity in the Bank Act wording, and we are responding to that.

qui concerne les sûretés immobilières au Canada mais, en même temps, vous acceptez ce qui est proposé ici et êtes disposée à vivre avec?

Mme O'Connor : C'est exact.

Mme Goulard : Sachez que nous avons eu cette discussion avec les fonctionnaires du ministère des Finances et qu'ils ont convenu que cette question devrait faire l'objet de discussions après l'adoption du projet de loi. Ils ont également reconnu que les amendements proposés étaient destinés à clarifier la situation, en raison de l'arrêt de la Cour suprême du Canada qui prêtait à confusion. Ils voulaient jeter les bases afin de tirer les choses au clair, mais ils ont indiqué que cette question devrait être soumise à un examen. La Commission de réforme du droit du Canada s'est penchée là-dessus il y a plusieurs années et a également proposé que cette disposition en particulier soit revue.

Un peu plus tard, il y a eu cet échange :

Le sénateur Moore : Madame Goulard, en ce qui concerne l'article 427 de la Loi sur les banques, vous avez dit que cette garantie a été sous-utilisée et qu'on n'en avait plus besoin. Dans votre proposition, avez-vous demandé à ce que cet article soit abrogé?

Mme Goulard : Oui, nous l'avons demandé.

Le sénateur Moore : Quelle réponse vous a-t-on donnée?

Mme Goulard : On nous a dit que cet article nécessitait un examen plus approfondi; qu'il s'agissait, en fait, d'une décision stratégique qui n'entraînait pas dans le cadre d'un amendement de forme et nécessitait donc une discussion avec d'autres groupes, pas seulement avec des petits groupes de parties intéressées.

Maintenant que j'ai lu cet extrait de la discussion que nous avons eue l'autre jour pour nous mettre en contexte, je vais laisser M. Rudin s'exprimer au sujet de l'article 427.

Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Je vous remercie beaucoup, mais je vais demander à Mme Pearse de prendre la parole.

Jane Pearse, directrice, Division des institutions financières, ministère des Finances Canada : Je trouve utile de connaître la position de la Centrale des caisses de crédit.

Je crois que ce qu'on vous a dit, c'est que la modification que nous proposons dans le projet de loi S-5 est très technique et vise à régler le problème soulevé par la Cour suprême du Canada. Elle ne vise pas à régler la question plus large qui vous a été présentée, à savoir s'il serait nécessaire ultérieurement de mener un examen plus approfondi de la politique qui sous-tend cette disposition.

Comme l'a souligné Mme Goulard, de la Centrale des caisses de crédit, la modification proposée dans le projet de loi S-5 est très restreinte puisqu'elle vise seulement à clarifier le libellé qui figure dans la Loi sur les banques, la Cour suprême du Canada ayant relevé un manque de clarté à cet égard.

The Chair: Well, we understand that it is very narrow. The question is, are you prepared to review it given the comments of the witness? I would like you, if you can, to confirm what Ms. Goulard said:

Ms. Goulard: The response we got was that this section actually required more study. It was a policy decision outside the framework of technical amendment and required further discussion with other groups, rather than the small stakeholder groups only.

She said she could live with it as it exists now, presumably based on the premise that the department had agreed to continue discussion of it. Is that accurate?

Ms. Pearse: I think that is accurate, yes.

Senator Moore: Why does it require more study, and what are the other groups beyond the groups that were involved in the discussions leading up to Bill S-5?

Ms. Pearse: Bank Act special security interacts with provincial types of security, and having clarity about how lenders can perfect certain types of security is a very important commercial tool. There would be a broad number of stakeholders that would be very interested in any amendments to this section and any changes to the policy with the federal government going forward in this area.

Senator Moore: This section was not canvassed when you talked to the stakeholders that you met with regarding Bill S-5? Did you put that in abeyance? How did that transpire?

Ms. Pearse: When the minister announced that we were looking at the review process, issues were raised across the financial sector legislation. Some stakeholders raised the policy construct of Bank Act special security, and the decision was made to amend this section only to address the technical issue or the narrow issue raised by the Supreme Court as opposed to opening up the policy consideration of how the federal government should change its policy in this area.

The Chair: Ms. Pearse, would you have any objection if the committee were to decide to urge the minister to continue the discussions over the question raised by the Credit Union Central? Does that cause you any problem?

Ms. Pearse: No.

The Chair: You are prepared, as Ms. Goulard took it, to continue discussions?

Ms. Pearse: Yes.

The Chair: Does anyone else want to comment on the Credit Union Central's point?

Le président : Nous voyons bien qu'il s'agit d'une modification très restreinte. Mais nous voulons savoir si le ministère est disposé à examiner la disposition à la lumière des commentaires formulés par les témoins. J'aimerais que vous confirmiez, si vous pouvez, ce que Mme Goulard a déclaré :

Mme Goulard : On nous a dit que cet article nécessitait un examen plus approfondi; qu'il s'agissait, en fait, d'une décision stratégique qui n'entraînait pas dans le cadre d'un amendement de forme et nécessitait donc une discussion avec d'autres groupes, pas seulement avec des petits groupes de parties intéressées.

Elle a affirmé qu'elle était disposée à vivre avec la disposition actuelle parce que le ministère aurait accepté de continuer la discussion. Est-ce exact?

Mme Pearse : Je crois que oui.

Le sénateur Moore : Pourquoi faut-il l'étudier davantage, et qui sont ces groupes autres que ceux qui ont participé aux discussions précédant l'élaboration du projet de loi S-5?

Mme Pearse : Le régime de sûretés particulières de la Loi sur les banques influe sur les régimes provinciaux, et le fait de clarifier la façon dont les prêteurs peuvent valider certains types de sûreté est très important. Tout amendement à cet article et tout changement à la politique fédérale dans ce domaine susciteraient un vif intérêt de la part d'un grand nombre d'intervenants.

Le sénateur Moore : Cette disposition n'a pas été abordée lorsque vous vous êtes entretenue avec les intervenants au sujet du projet de loi S-5? Avez-vous mis cela en veilleuse? Comment cela s'est-il passé?

Mme Pearse : Lorsque le ministre a annoncé que nous nous penchions sur le processus d'examen, des problèmes touchant l'ensemble des lois régissant le secteur financier ont été soulevés. Certains intervenants ont mis l'accent sur la politique sur laquelle est fondé le régime de sûretés particulières de la Loi sur les banques, et il a été décidé d'apporter une modification à la disposition afin seulement de régler le problème technique ou le problème précis soulevé par la Cour suprême plutôt que d'ouvrir le débat sur les changements que le gouvernement fédéral devrait apporter à sa politique dans le domaine.

Le président : Madame Pearse, si le comité décidait d'exhorter le ministre à poursuivre les discussions sur la question soulevée par la Centrale des caisses de crédit, est-ce que cela vous poserait un problème?

Mme Pearse : Non.

Le président : Vous êtes prête, comme Mme Goulard a cru comprendre, à continuer les discussions?

Mme Pearse : Oui.

Le président : Quelqu'un d'autre veut-il commenter le point de vue de la Centrale des caisses de crédit?

If not, we will go to the question raised by the Canadian Payments Association. Excuse me; it is the reverse. It was the Canadian Payments Association who raised the question of jurisdiction. I am sorry about that.

Now we turn to the question of the Canadian Payments Association who proposed that a clarification be made to the amended definition of clearing and settlement system in the Payment Clearing and Settlement Act as proposed in Bill S-5, and specifically the scope of the term "jurisdiction" and whether it means outside of Canada or outside of a province.

I reread the briefing notes and it seems to me it is both, but I ask you to comment.

Leah Anderson, Director, Financial Sector Division, Department of Finance Canada: Stepping back for one minute for the benefit of everyone, the purpose of that amendment combined with the other ones to the Payment Clearing and Settlement Act is to allow the Bank of Canada to designate clearing and settlement systems, in particular with a move to potentially designate a new clearing and settlement system that deals with derivatives contracts.

The issue we faced in that prospect was that currently the definition in the act requires that a clearing and settlement system have a bank within it. We have proposed here eliminating the requirement for a bank because it is possible, or likely, that the future derivatives clearing and settlement system within Canada will not have a bank but will be done through the securities dealers of the banks. That is the motivation for the change.

In terms of this issue of legal certainty and jurisdiction, we did consult with legal counsel. As you know, bank is a head of power that you can put a hook into, but removing the concept of bank we applied this concept where the head office of the clearinghouse needed to be in a different jurisdiction from the head office of at least one of the participants. That clearly invokes the trade and commerce power, which clearly gives us the jurisdiction to regulate those clearinghouses.

With respect to the application outside of Canada, there is a requirement that at least one of the participants in the clearinghouse be Canadian in order for the Bank of Canada to ultimately be able to designate that system.

The Chair: Did I miss it? Did "jurisdiction" mean outside of Canada or simply outside the province?

Ms. Anderson: Both.

The Chair: Both.

S'il n'y a personne, nous allons passer à la question soulevée par l'Association canadienne des paiements. Pardonnez-moi; c'est l'inverse. C'est l'Association canadienne des paiements qui a soulevé la question de l'administration. Je suis désolé.

L'Association canadienne des paiements a proposé qu'on clarifie la définition modifiée de système de compensation et de règlement selon la Loi sur la compensation et le règlement des paiements que propose le projet de loi S-5, en particulier la portée du terme « administration », pour déterminer s'il signifie à l'extérieur du Canada ou simplement d'une province.

J'ai relu les notes d'information et il me semble qu'il s'agit des deux, mais je vais vous demander de répondre.

Leah Anderson, directrice, Division du secteur financier, ministère des Finances Canada : Tout d'abord, pour que ce soit clair pour tout le monde, permettez-moi de dire que cette modification, conjuguée aux autres changements apportés à la Loi sur la compensation et le règlement des paiements, vise à permettre à la Banque du Canada de désigner des systèmes de compensation et de règlement, en particulier de désigner éventuellement un nouveau système de compensation et de règlement des instruments dérivés.

Le problème en ce qui concerne cette éventualité tenait au fait que la définition qui figure actuellement dans la loi précise qu'un système de compensation et de règlement doit comporter une banque. Nous proposons ici d'éliminer cette exigence parce qu'il est possible, voire probable, que le nouveau système de compensation et de règlement des instruments dérivés qui sera établi au Canada ne comportera pas une banque, mais plutôt une maison de courtage. C'est pourquoi nous avons décidé d'apporter ce changement.

Quant à la question concernant la certitude juridique et l'administration, je peux vous dire que nous avons consulté un avocat. Comme vous le savez, on peut apporter un changement à cette notion qu'il faut conférer l'autorité à une banque, mais nous avons déterminé que le siège social de la chambre de compensation devait se trouver dans une administration différente de celle où est situé le siège social d'au moins un des participants. Le pouvoir fédéral de réglementation des échanges et du commerce nous donne clairement la compétence de réglementer ces chambres de compensation.

Quant à savoir si le terme signifie à l'extérieur du Canada, il faut savoir qu'au moins un des participants au système de compensation et de règlement doit être canadien pour que la Banque du Canada soit en mesure de désigner ce système.

Le président : Je pense que je n'ai pas bien saisi la réponse. Est-ce que le terme « administration » signifie à l'extérieur du Canada, ou simplement d'une province?

Mme Anderson : Les deux.

Le président : Les deux.

Is that clear to all parties or is that beyond contestation? Is there any controversy as far as you are concerned with that interpretation?

Mr. Rudin: No, Mr. Chair, we feel that the wording is quite clear.

Senator Moore: I am not as comfortable as Mr. Rudin. The Canadian Payments Association says we are unclear as to the scope of the term “jurisdiction” associated with that participant and whether it means outside of Canada or simply outside of a province.

They have legal counsel. They looked at this. They are unclear, so why are you so sure? Does it say both or do they have to go back and find another rule that gives you certain powers? This is pretty important, so does the definition explicitly say both, outside of Canada and outside of a province of Canada?

Mr. Rudin: In crafting the policy intent, we rely on our support from the Department of Justice for the legal wording, so I will ask our counsel to speak to that.

Joseph de Pencier, Senior Counsel, General Legal Services, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair. I am from the Department of Justice and a member of the Legal Services Unit at Finance Canada. This matter was looked at and we and our drafters are confident that the choice of the term “jurisdiction” here is a very deliberate one to refer both to jurisdiction in Canada and outside of Canada.

Senator Moore: You are confident, but how is it spelled out? You are looking at this internally, but how does Joe Citizen or the Canadian Payments Association know what you are intending if you do not spell it out? Why do you not say that it means both?

Mr. de Pencier: I think the choice of the drafting here was deliberate. The simplest formulation was chosen that does in fact refer to both and is consistent throughout federal legislation.

Senator Moore: I do not understand, if it is so clear, how this important organization to the financial sector in Canada would be unclear about that. They made a very strong point of bringing it to our attention. I do not know why you would not just lay it out there.

Maybe I am simplistic in my thinking, but I do not know why it just does not say that.

The Chair: Is there a particular reason other than your feeling that it is clear enough?

Mr. de Pencier: Again, this is a drafting convention that is used. The drafters strive for consistency within an act and from legislation to legislation. My understanding from the drafters is that this is a tried and true formula to deal with exactly this sort of situation. There might be some concern, if you went back and

Est-ce que cela est clair pour toutes les parties; est-ce que c'est indiscutable? Savez-vous si cette interprétation est controversée?

M. Rudin : Non, monsieur le président, nous croyons que cette formulation est très claire.

Le sénateur Moore : Je ne suis pas aussi certain que M. Rudin. L'Association canadienne des paiements a affirmé qu'elle ne voit pas clairement quelle est la portée du terme « administration » associé à un participant et s'il signifie à l'extérieur du Canada ou simplement à l'extérieur d'une province.

Elle a consulté un avocat. Elle s'est penchée là-dessus. À ses yeux, ce n'est pas clair, alors pourquoi êtes-vous si certain? Précise-t-on qu'il s'agit des deux? C'est très important. Est-ce que la définition précise en toutes lettres que le terme signifie à la fois à l'extérieur du Canada et à l'extérieur d'une province?

M. Rudin : Lorsque nous avons défini l'orientation, nous avons pu compter sur l'aide de fonctionnaires du ministère de la Justice en ce qui a trait à la rédaction du libellé, alors je vais demander à notre avocat de prendre la parole à ce sujet.

Joseph de Pencier, avocat principal, Services juridiques généraux, ministère des Finances Canada : Merci, monsieur le président. Je travaille pour le ministère de la Justice et je suis un des membres des Services juridiques du ministère des Finances. Cette question a été examinée, et je peux vous dire que nos rédacteurs et nous-mêmes sommes convaincus que le choix du terme « administration » pour désigner à la fois une administration à l'extérieur du Canada et à l'extérieur d'une province est un choix très bien réfléchi.

Le sénateur Moore : Vous êtes convaincus, mais comment peut-on le savoir? Vous êtes à l'interne, mais comment les citoyens, ou l'Association canadienne des paiements, peuvent-ils savoir que ce terme signifie les deux si ce n'est pas formulé explicitement? Pourquoi dites-vous qu'il désigne les deux?

M. de Pencier : Je crois que la formulation a été mûrement réfléchie. On a choisi la formulation la plus simple pour désigner les deux et celle qui est conforme à ce qu'on trouve dans les autres lois fédérales.

Le sénateur Moore : Si c'est très clair, je comprends mal alors que cette importante organisation du secteur financier canadien estime que c'est ambigu. Elle a insisté sur ce point qu'elle a porté à notre attention. Je ne vois pas pourquoi vous ne le formulerez pas explicitement.

J'ai peut-être une vision simpliste des choses, mais je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas exactement ce qui est dit.

Le président : Est-ce qu'il y a une raison particulière, outre le fait que vous estimez que c'est assez clair?

M. de Pencier : Encore là, c'est une convention relative à la rédaction. Les rédacteurs s'efforcent d'assurer l'uniformité à l'intérieur d'une loi, ainsi que d'une loi à l'autre. D'après ce que m'en disent les rédacteurs, c'est une formulation éprouvée pour ce genre de situation. Opter pour une formulation différente pourrait

tried to use a different formulation, about what it would imply for other pieces of legislation. It is not a good thing to have inconsistent formulations at use. We have to take a broader view than just a particular section in order to achieve the policy intent.

The Chair: I do not want to put words in Senator Moore's mouth, but I think if you said, "As in the past this shall be termed to mean both within and without," it would be clearer, but I am not a drafter.

Mr. Rudin: The concern would be that if in this case we were to define "jurisdiction" specifically and "jurisdiction" is used in other cases without that definition it would raise uncertainty in other cases where the definition is not clear. We feel this is sufficiently clear. We do not want to create uncertainty about what "jurisdiction" means in other contexts.

I cannot speak for the Canadian Payments Association, but we have certainly contacted them and had a good discussion with them since.

The Chair: I do not think there is much dispute about the fact that there have been quite a few discussions.

Senator Moore: In your discussions with the people and stakeholders interested in Bill S-5, was this raised by the Canadian Payments Association?

Mr. Rudin: To the best of my knowledge, the Canadian Payments Association did not raise it with the Department of Finance prior to their meeting with you.

I would note that it is, however, in the clause by clause, the description, which is not part of the bill. The intention is stated, and, of course, it is now also on the record as a result of this discussion.

Senator Moore: It was not raised with you in your discussions with them.

Mr. Rudin: Not prior to yesterday, not to my knowledge.

Senator Hervieux-Payette: Since we have started the Senate, we have fortunately to have the text clearer. I read it in English and in French. It is not clearer in French than it is in English. Why do not use these words? If on your side, you do not see it that it is international and interprovincial, why do you not use these words? I mean, it is very easy. The way it is worded, you have to think twice to know that you have to have head office there, and then you talk —

[*Translation*]

It would be in a province other than the one where the head office is situated.

[*English*]

I almost would almost say that it is in your imagination that you think it is not in the same province. It is not said or mentioned. I feel if you were coming with a clearer sentence, we

avoir des incidences sur d'autres textes de loi. Il n'est pas bon de varier les formulations. Pour que la politique produise l'effet voulu, il faut adopter une perspective plus vaste plutôt que de se concentrer sur un article en particulier.

Le président : Je ne veux pas faire dire au sénateur Moore des choses qu'il n'a pas dites, mais je crois qu'il serait plus clair de dire : « Comme dans le passé, ce terme englobe les administrations d'ici et d'ailleurs. » Mais je ne suis pas rédacteur.

M. Rudin : Le problème, c'est que si nous définissons « administration », mais que le terme « administration » est utilisé ailleurs sans cette définition, cela causerait de l'incertitude dans les cas où la définition n'est pas précisée. Nous estimons que c'est assez clair. Nous ne voulons pas créer de l'incertitude concernant le sens du mot « administration » dans d'autres contextes.

Je ne peux pas parler au nom de l'Association canadienne des paiements, mais nous avons communiqué avec ses représentants et avons discuté de la question avec eux.

Le président : Je ne crois pas que l'on mette en doute la tenue de bien des discussions à ce sujet.

Le sénateur Moore : Quand vous avez discuté du projet de loi S-5 avec les parties intéressées, est-ce que l'Association canadienne des paiements a soulevé cette question?

M. Rudin : À ma connaissance, l'Association canadienne des paiements n'en a pas parlé au ministère des Finances avant de vous rencontrer.

Je signale cependant que la description, dans l'étude article par article, ne fait pas partie du projet de loi. L'intention y figure et, bien entendu, c'est maintenant au compte rendu du fait que nous en discutons.

Le sénateur Moore : La question n'a pas été soulevée pendant vos discussions avec eux.

M. Rudin : À ma connaissance, pas du tout jusqu'à hier.

Le sénateur Hervieux-Payette : Puisque nous en sommes au Sénat, nous avons l'occasion d'éclaircir le libellé. Je l'ai lu en anglais et en français. Le français n'est pas plus clair que l'anglais. Pourquoi ne pas utiliser ces mots? Étant donné qu'on ne peut pas savoir si c'est international ou interprovincial, pourquoi ne pas utiliser ces mots? C'est très facile. Avec le libellé actuel, il faut y réfléchir à deux fois pour comprendre que le siège social doit être là, et quand vous dites...

[*Français*]

Ce serait dans une autre province que celle où se trouve le siège social.

[*Traduction*]

Je dirais presque qu'il faut faire preuve d'imagination pour penser que ce n'est pas dans la même province. Rien n'est mentionné. Je pense que si vous pouviez suggérer une phrase plus

have time to just put it on the table and make it clearer. Why do we send it to the house and start it all over again this process? We have the opportunity to do it.

Mr. Rudin: As I said, my concern would be that by clarifying in the statute the definition of this term, which is used elsewhere, it would undermine the clarity of its usage elsewhere because now we would have two situations, one in which “jurisdiction” is defined to mean “interprovincial and international” and one in which it is not and opens the possibility in some unrelated issue for the court to say, “What do they mean by jurisdiction here? It is not defined.”

In the Payment Clearing and Settlement Act, it is defined, and therefore, the definition that is in mind here is different than that in the Payment Clearing and Settlement Act, which is not the government’s intention.

We would be loath to do this.

Senator Moore: That is simply intellectual laziness. Come on. You could have written in there that, in this instance, “jurisdiction” means “ABC.” It is all you had to do. Instead you have to do a guessing game, as Senator Hervieux-Payette has said.

Senator Campbell: I am not part of this committee, but it would seem to me that from what you just said there is a lack of willingness on your part to actually do the job here and to make a definition here that works for all of it. I agree with you that you cannot have a definition on one issue that is contrary and against another issue, but your job is to come up and do that job. Just from the short amount that I have heard, I do not think it has been done.

Ms. Anderson: Since the CPA raised this, my colleagues have been in contact with the officials, and they have indicated to them that they are comfortable after we explained the rationale behind the precise wording.

Senator Campbell: It is not the CPA that has to be comfortable. It is this committee that has to go through this bill and do clause-by-clause consideration. It is not the CPA I am worried about.

The Chair: Are there any other comments or questions? If not, I think it remains for me to thank you very much for returning this morning to help us in our continuing consideration of Bill S-5. I think I can excuse the witnesses.

Mr. Rudin: Thank you, very much.

The Chair: Colleagues, we will go to clause by clause in a moment. I want to propose colleagues that we go clause by clause and then, near the end, suggest that the chair ask the committee whether the committee wishes to consider appending observations to the report. We can go in camera or not as we see fit at that point to decide. Would that be satisfactory?

Hon. Senators: Agreed.

claire, nous prendrions le temps de l’examiner et d’éclaircir les choses. Pourquoi envoyer cela à la Chambre et reprendre tout le processus? Nous avons l’occasion de le faire.

M. Rudin : Comme je l’ai dit, je crains que de préciser la définition dans ce texte de loi ait pour effet d’en amoindrir la clarté dans d’autres textes de loi, car nous aurions maintenant deux situations : dans un cas, on préciserait que le terme « administration » couvre les administrations des provinces et des États étrangers, alors qu’ailleurs, on ne préciserait rien, ce qui pourrait susciter en cour la question de savoir ce que signifie au juste le terme « administration », puisqu’il n’est pas défini.

C’est défini dans la Loi sur la compensation et le règlement des paiements et, donc, la définition envisagée présentement est différente de cette définition-là, ce qui ne correspond pas à l’intention du gouvernement.

Nous hésitons à faire cela.

Le sénateur Moore : C’est simplement de la paresse intellectuelle. Allons. Vous auriez pu écrire, dans ce cas, que le terme « administration » signifie « ABC ». C’est tout ce que vous aviez à faire. Au lieu de cela, il faut deviner, comme l’a dit le sénateur Hervieux-Payette.

Le sénateur Campbell : Je ne fais pas partie de ce comité, mais on dirait, d’après ce que vous venez de dire, que vous ne voulez pas faire le travail et adopter une définition qui fonctionne dans tous les cas. Je conviens avec vous qu’il ne faut pas adopter, dans un cas, une définition qui est contraire au sens donné dans un autre cas, mais il vous appartient de faire ce travail. Je n’ai pas entendu grand-chose encore, mais je ne crois pas que vous avez fait ce travail.

Mme Anderson : Depuis que l’ACP a soulevé la question, mes collègues sont en contact avec ses représentants. Ils se disent à l’aise avec cela depuis que nous leur avons expliqué la raison de ce libellé.

Le sénateur Campbell : L’ACP a bien beau être à l’aise avec la définition, mais c’est notre comité qui doit parcourir ce projet de loi et l’examiner article par article. Ce que pense l’ACP ne m’intéresse pas vraiment.

Le président : Quelqu’un a autre chose à dire? Sinon, il me reste à vous remercier d’être revenus ce matin pour nous aider à poursuivre l’étude du projet de loi S-5. Je crois que je peux donner congé aux témoins.

M. Rudin : Merci beaucoup.

Le président : Chers collègues, je vais passer à l’étude article par article dans un petit moment. Je vous propose que nous fassions l’étude article par article, puis je vous proposerai, vers la fin, que nous envisagions d’annexer des observations au rapport. Nous pourrions choisir de prendre la décision à huis clos à ce moment-là, si c’est ce qu’il convient de faire. Est-ce satisfaisant?

Des voix : D’accord.

The Chair: I always find this rather arcane, but I am reading what is in front of me.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-5, An Act to amend the law governing financial institutions and to provide for related and consequential matters?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: With leave, is it agreed that the committee be allowed to group clauses?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 2 to 20 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 21 to 40 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 41 to 60 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 61 to 80 carry?

Hon. Senators: Agreed.

[Translation]

The Chair: Shall clauses 81 to 100 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 101 to 120 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 121 to 140 carry?

Hon. Senators: Agreed.

[English]

The Chair: Shall clauses 141 to 160 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 161 to 180 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 181 to 200 carry?

[Translation]

The Chair: Shall clauses 201 to 220 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 221 to 225 carry?

Le président : Je trouve toujours cela fort obscur, mais je lis ce que j'ai sous les yeux.

Sommes-nous d'accord pour que le comité fasse l'étude article par article du projet de loi S-5, Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives?

Des voix : D'accord.

Le président : Sommes-nous d'accord pour que le comité regroupe les articles?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre doit-il être réservé?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, doit-il être réservé?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 2 à 20 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 21 à 40 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 41 à 60 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 61 à 80 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

[Français]

Le président : Les articles 81 à 100 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 101 à 120 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 121 à 140 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

[Traduction]

Le président : Les articles 141 à 160 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 161 à 180 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 181 à 200 sont-ils adoptés?

[Français]

Le président : Les articles 201 à 220 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 221 à 225 sont-ils adoptés?

Hon. Senators: Agreed.

[English]

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee wish to proceed in camera?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We will proceed to consider possible observations in camera.

Senator Tkachuk: Do we need a motion to report?

The Chair: That comes after we finish.

Can we suspend in order to clear the room to go in camera, please?

(The committee continued in camera.)

(The committee continued in public.)

The Chair: Is it agreed that I report this bill to the Senate without amendment but with observations?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is there any other business?

There being none, I wish everyone happy holidays. Thank you for your support this year, again. I think we have done some productive work. I look forward to some meatier items on our agenda in the New Year.

(The committee adjourned.)

Des voix : D'accord.

[Traduction]

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le comité souhaite-t-il envisager d'annexer des observations au rapport?

Des voix : D'accord.

Le président : Le comité souhaite-t-il poursuivre la séance à huis clos?

Des voix : D'accord.

Le président : Nous allons envisager à huis clos d'ajouter des observations au rapport.

Le sénateur Tkachuk : Faut-il une motion concernant le rapport au Sénat?

Le président : Cela viendra une fois que nous aurons terminé.

Pouvons-nous faire une pause pour laisser les gens partir avant de poursuivre la séance à huis clos?

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le président : Puis-je faire rapport du projet de loi au Sénat sans proposition d'amendement, mais accompagné d'observations?

Des voix : D'accord.

Le président : Y a-t-il autre chose?

Puisqu'il n'y a rien d'autre, je vous souhaite à tous de joyeuses Fêtes. Merci de votre appui au cours de l'année. Je crois que nous avons été productifs, et j'ai hâte que nous nous attaquions à des dossiers encore plus substantiels à l'aube de la nouvelle année.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, December 14, 2011

Canadian Bankers Association:

Terry Campbell, President;
Marina Mandal, Senior Legal Counsel.

Canadian Payments Association:

Guy Legault, President and CEO;
Penny-Lynn McPherson, Vice-President, General Counsel and
Corporate Secretary.

Thursday, December 15, 2011

Department of Finance Canada:

Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy
Branch;
Jane Pearse, Director, Financial Institutions Division;
Eleanor Ryan, Senior Chief, Financial Institutions Division;
Leah Anderson, Director, Financial Sector Division;
Joseph de Pencier, Senior Counsel, General Legal Services.

TÉMOINS

Le mercredi 14 décembre 2011

Association des banquiers canadiens :

Terry Campbell, président;
Marina Mandal, conseillère juridique principale.

Association canadienne des paiements :

Guy Legault, président et chef de la direction;
Penny-Lynn McPherson, vice-présidente, avocate-conseil et
secrétaire générale.

Le jeudi 15 décembre 2011

Ministère des Finances Canada :

Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du
secteur financier;
Jane Pearse, directrice, Division des institutions financières;
Eleanor Ryan, chef principale, Division des institutions financières;
Leah Anderson, directrice, Division du secteur financier;
Joseph de Pencier, avocat principal, Services juridiques généraux.